

**OBJET** : **MAURITANIE : DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS AXE SUR LES RESULTATS (DSPAR) 2011-2015 \***

Veillez trouver ci-joint une copie du rapport cité en objet.

## TABLE DES MATIERES

	<b>Pages</b>
<b>Sigles et abréviations et résumé analytique</b>	i-vi
<b>I INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
<b>II CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES</b>	<b>1</b>
2.1 Contexte politique,	1
2.1 Contexte économique	2
2.2 Intégration et commerce à l'échelle régionale	6
2.4 Contexte social	7
<b>III OPTION STRATEGIQUES</b>	<b>8</b>
3.1 Cadre stratégique du pays	8
3.2 Défis et faiblesses	9
3.3 Forces et opportunités	12
3.4 Développements récents dans la coordination /harmonisation de l'aide et Positionnement de la Banque dans le pays	13
<b>IV STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA MAURITANIE</b>	<b>16</b>
4.1. Justification de l'intervention du Groupe de la Banque	16
4.2 Résultats attendus et cibles	17
4.3 Questions de dialogue avec le Pays	19
4.4 Risques potentiels et mesures d'atténuation	20
<b>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATION</b>	<b>20</b>
4.1 Conclusion	20
4.2 Recommandation	20

## **ANNEXES**

Annexe 1	:	Indicateurs macroéconomiques
Annexe 2	:	Indice de compétitivité mondiale 2010-2011
Annexe 3	:	Bilan de réalisation des OMD
Annexe 4	:	Evaluation des politiques et institution pays (EPIP) 2008-2010
Annexe 5	:	Programme indicatif de travail
Annexe 6	:	Cibles et résultats attendus du DSP
Annexe 7	:	Cadre axé sur les résultats du DSP (2011-2015)
Annexe 8	:	Situation du portefeuille au 31 octobre 2010
Annexe 9	:	Indicateurs de performance du portefeuille de la Banque par secteur
Annexe 10	:	Indicateurs de développement
Annexe 11	:	Financement par bailleur et par secteur, 2007-2009
Annexe 12	:	Conformité avec la Déclaration de Paris

## **GRAPHIQUES**

Graphique 1	:	Contexte politique
Graphique 2	:	PIB par secteur
Graphique 3	:	Gouvernance
Graphique 4	:	Facilité de faire des affaires
Graphique 5	:	Politique en faveur de l'inclusion sociale
Graphique 6	:	Infrastructures
Graphique 7	:	Aide publique au développement par habitant
Graphique 8	:	Répartition sectorielle du portefeuille

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEP	:	Assainissement et eau potable
AEPA	:	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AGIRE	:	Projet d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau
APD	:	Aide publique au développement
BAD	:	Banque africaine de développement
BCM	:	Banque centrale de Mauritanie
B M	:	Banque mondiale
BTP	:	Bâtiments et travaux publics
CDMT	:	Cadre de dépenses à moyen terme
CSLP	:	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
CILSS	:	Comité inter-Etat de lutte contre la sécheresse au Sahel
DSP	:	Document de stratégie par pays
EPCV	:	Enquête permanente sur les conditions de vie
EPIP	:	Evaluation de la performance institutionnelle pays
ESAM	:	Enquêtes sur la sécurité alimentaire auprès des ménages
FAD	:	Fonds africain de développement
FAE	:	Facilité africaine de l'eau
FEC	:	Facilité élargie de crédit
FMI	:	Fonds monétaire international
FRPC	:	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IDH	:	Indice de développement humain
IMF	:	Institutions multilatérales de Financement
ITIE	:	Initiative de transparence des industries extractives
MAFO	:	Bureau de la Banque au Maroc
OMD	:	Objectifs du millénaire pour le développement
OMVS	:	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PANE	:	Plan d'action national pour l'environnement
PARPEF	:	Projet d'appui au renforcement de la programmation économique et financière
PIB	:	Produit intérieur brut
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le développement
PRECAMF	:	Projet de renforcement des capacités des acteurs de microfinance
PTF	:	Partenaires techniques et financiers
RWSSI	:	Initiative régionale pour l'alimentation en eau Potable et l'assainissement en milieu rural
SNDD	:	Stratégie nationale de développement durable
SNIM	:	Société nationale minière et industrielle
TBS	:	Taux brut de scolarisation
UC	:	Unité de compte
UE	:	Union européenne
UM	:	Ouguiya (Unité monétaire mauritanienne)
UMA	:	Union du Maghreb Arabe

---

Le présent rapport a été élaboré à la suite d'une mission de la Banque qui s'est rendue en Mauritanie du 14 au 27 Août 2010. La mission, conduite par Monsieur Isaac LOBE NDOUMBE, Directeur, ORNB, était composée de MM. A.A.BA, Economiste ORNB ; M. DIARRA, OSGE ; M.KANE, OSAN ; B. BEN SASSI, OWAS et Mmes J.NZEYIMANA, OSHD et S.WAKANA, Economiste, Consultant ORNB.

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. *En novembre 2006, les Conseils d'administration ont approuvé le Document de stratégie intérimaire pays (DSP) 2006-2007 pour la Mauritanie.* Alignée sur les priorités du Gouvernement, la stratégie de la Banque s'articulait autour de deux piliers, à savoir : (i) le développement de la microfinance; et (ii) le renforcement de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement en milieu rural. Les principales conclusions du rapport d'achèvement du DSP, élaboré en avril 2008 (ADF/BD/IF/2008/82), ont confirmé les progrès réalisés dans ces deux domaines de concentration de la Banque. Le rapport d'achèvement a également tiré des leçons de la mise en œuvre du DSP.

2. *Sur le plan politique, après plus de deux décennies de régime militaire, la Mauritanie a entamé en 2005 un processus de transition vers la démocratie, émaillé toutefois de crises politiques successives.* L'application de l'Accord de Dakar du 04 juin 2009, conclu entre la junte militaire alors au pouvoir, depuis août 2008, et les principaux partis d'opposition regroupés dans un Front national de défense de la démocratie (FNDD) ont conduit à de nouvelles élections présidentielles en juillet 2009, après celles de mars 2007. Ces élections, qui ont été jugées acceptables par la communauté internationale, ont consacré le retour de la Mauritanie à l'ordre constitutionnel et la reprise de la coopération avec ses principaux partenaires au développement.

3. *Au plan social, bien que le taux de la pauvreté n'ait cessé de diminuer depuis plus d'une décennie, celle-ci touche encore près de 42% de la population mauritanienne.* La pauvreté touche davantage le milieu rural, en raison de la faible disponibilité des infrastructures de base dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des transports. Les performances mitigées, en termes de réalisation dans les secteurs sociaux, traduisent une faible probabilité d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015.

4. *Au plan économique, au cours des trois dernières années, la Mauritanienne a subi de plein fouet les effets cumulés de chocs externes et*

*internes qui ont fortement handicapé ses perspectives de croissance.* Ainsi, après avoir enregistré un taux de croissance du PIB réel moyen de 4% sur la période 2004-2008, l'économie mauritanienne a connu, en 2009, une contraction (-1,1%). Cette contre-performance résulte principalement de la suspension des programmes financés sur ressources extérieures, et au recul marqué de la production pétrolière dont le démarrage avait conduit à une croissance de 11,4% en 2006. Il en a résulté un ralentissement de l'activité économique ainsi qu'une fragilisation des finances publiques et de la position extérieure du pays, lesquelles ont affiché des déficits respectifs de 5,3% et 12,7% du PIB en 2009. Le taux d'inflation a, cependant, pu être maintenu à un niveau faible (2,2% en 2009 contre 7,4% en 2008), sous l'effet conjugué d'une politique monétaire prudente et de la détente des prix des principaux produits alimentaires et énergétiques. La normalisation de la situation politique et la reprise de la coopération avec la Mauritanie par l'ensemble des partenaires au développement ouvre de nouvelles perspectives de relance économique. Selon les prévisions du FMI, actualisées en septembre 2010, la croissance économique devrait atteindre 4,9% pour l'ensemble de l'année, et l'inflation devrait se maintenir au-dessous de 5%, grâce notamment à la maîtrise progressive du déficit budgétaire.

5. *Au 31 octobre 2010, le portefeuille de la Banque en Mauritanie est composé de 14 opérations, pour un montant global d'engagements nets de 192,95 millions d'UC,* pour lesquels le taux de décaissement des opérations du secteur public s'établit à 56,5%. Au plan sectoriel, les engagements se répartissent entre les secteurs comme suit : industrie et mines (68%), eau (17%), finance (8%), social (3%) et agriculture (4%). La part du secteur de l'industrie et des mines est devenue prépondérante depuis l'approbation, en septembre 2009, du projet d'extension de la SNIM GUELB II (175 millions de dollars EU).

6. *La mise en œuvre des recommandations de la revue du portefeuille, réalisée en fin 2009, et le renforcement du dialogue avec les autorités mauritaniennes ont permis d'en améliorer*

*nettement la performance.* Les progrès réalisés ont trait, notamment à la réduction de l'âge moyen des projets, qui est passé de 4 à 2,6 ans, et à l'amélioration du taux de décaissement, suite aux efforts d'assainissement du portefeuille.

*7. La Mauritanie demeure confrontée à des défis importants, pour asseoir les bases d'une croissance économique accélérée et soutenue, de nature à créer les emplois, à réduire le chômage et à améliorer durablement les conditions de vie des populations.* Parmi ces défis, figurent la nécessité de renforcer la bonne gouvernance, le développement et la mise à niveau des infrastructures, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement. Afin de faire face à ces défis, le Gouvernement a élaboré un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015, soutenu par des plans d'action successifs, dont la troisième phase (CSLP III), qui couvre la période 2011-2015, est en cours de finalisation. Le CSLP, qui est centré sur l'atteinte des OMD, est le document de référence de la politique économique et sociale du Gouvernement. Dans le cadre du CSLP III, les orientations stratégiques du Gouvernement, qui s'inscrivent dans le cadre des deux plans d'action précédents (CSLP I et II), sont les suivantes : (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macro-économique; (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base ; et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. Pour atteindre ces objectifs, le Gouvernement compte poursuivre les réformes macroéconomiques et sectorielles et mettre en œuvre un important programme d'investissement public, en particulier dans le domaine des infrastructures. L'engagement du Gouvernement à poursuivre les réformes, en conformité avec les orientations stratégiques du CSLP III, l'a conduit à conclure avec le FMI en mars 2010, au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), un nouveau programme triennal. Ce programme, qui marque la première étape des réformes, a pour objectif principal d'asseoir la croissance sur des bases durables, à travers le renforcement de la gouvernance économique et financière et

l'amélioration du climat des affaires afin de promouvoir davantage l'investissement privé.

*8. En tenant compte des priorités du Gouvernement susmentionnées, des recommandations des Conseils lors de l'approbation du précédent DSP intérimaire et des leçons tirées de la mise en œuvre de l'assistance de la Banque* en Mauritanie, il est proposé que la stratégie de la Banque, durant les cinq prochaines années, mette l'accent sur les deux piliers suivants : **(i) le renforcement des infrastructures; et (ii) l'amélioration de la gouvernance économique et financière.** A travers ces piliers, la Banque soutiendra les objectifs stratégiques du Gouvernement visant à renforcer et à accélérer la croissance en faveur de la réduction de la pauvreté.

9. Les Conseils d'administration sont invités à examiner et approuver la stratégie proposée dans le présent Document de Stratégie-Pays de la Mauritanie pour la période 2011-2015.

## **INTRODUCTION**

1.1 *En novembre 2006, les Conseils d'administration ont approuvé le Document de stratégie intérimaire pays (DSP) pour la Mauritanie, dont la mise en œuvre s'est inscrite dans le cadre du FAD 10.* Cette stratégie intérimaire (Document ADB/BD/WP/2006/98/Rev.1) ADF/BD/WP/2006/102/Rev.1) couvrait la période 2006-2007 et avait comme objectif d'informer les Conseils de l'évolution de la situation politique du pays, suite au coup d'Etat d'août 2005. Elle était également destinée à définir un cadre de coopération avec la Mauritanie durant la période de transition politique, qui a suivi ce coup d'Etat. Les principales conclusions du rapport d'achèvement du DSP, élaboré en avril 2008 (ADF/BD/IF/2008/82), ont confirmé les progrès réalisés dans les deux domaines de concentration de la Banque, à savoir : (i) le développement de la microfinance ; et (ii) le renforcement de l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement en milieu rural.

1.2 *Lors de l'examen du DSP intérimaire, les Conseils avaient exprimé des préoccupations quant au niveau encore élevé de la pauvreté en milieu rural et à l'accès insuffisant aux services de base.* En relevant, sur la base de tendance alors observée, que la plupart des OMD ne seront pas atteints en 2015, ils avaient exhorté le Gouvernement à renforcer le cadre macroéconomique, en poursuivant les efforts pour l'amélioration de la gouvernance économique et le développement du secteur privé. Les Conseils avaient notamment insisté sur la nécessité de renforcer la transparence dans la gestion des ressources publiques, notamment dans l'utilisation des ressources pétrolières. Ils avaient, enfin, encouragé le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour un meilleur suivi-évaluation des opérations financées par la Banque en Mauritanie.

1.3 La préparation d'un DSP complet pour la Mauritanie, initialement prévue pour le second semestre de l'année 2008, n'a pas pu avoir lieu en raison de la résurgence d'une crise politique, consécutive au coup d'Etat intervenu en août 2008. Cette nouvelle crise politique, qui s'est étendue sur une période de près de 12 mois, a amené certains partenaires (BM, FMI, UE, partenaires bilatéraux) à suspendre ou à geler leur

assistance technique et financière au pays. Pour ce qui est de la Banque, elle n'a pas suspendu ses opérations durant la période de crise politique. Elle a maintenu le dialogue avec les autorités mauritaniennes et les autres partenaires au développement, ce qui lui a permis d'être à jour de façon continue sur les développements politiques, économiques et sociaux dans le pays, et de s'assurer que l'exécution des opérations financées se poursuivait. Dans ce contexte, une note d'information a été distribuée aux Conseils, en septembre 2009 (ADF/BD/IF/2009/225) pour les informer de l'évolution de la situation économique et politique du pays ainsi que des activités de la Banque. Des notes spéciales (ADF/BD/WP/2008/49/Add.1) et (ADF/BD/WP/2008/49/Add.3), ont également été soumises aux Conseils à l'occasion de la présentation des propositions de financements supplémentaires concernant le projet d'approvisionnement en eau potable de la ville de Nouakchott, seule opération financée par la Banque dans le cadre du FAD 11.

1.4 La préparation du présent DSP, qui couvre la période 2011-2015, intervient à la suite de la normalisation de la situation politique consécutive aux élections présidentielles du 18 juillet 2009 et la reprise de la coopération avec l'ensemble des partenaires au développement. Elle coïncide également avec l'actualisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) (2001-2015), et la finalisation, en cours, de son troisième plan d'action. Le CSLP, qui est centré sur l'atteinte des OMD à l'horizon 2015, est le document de référence du programme de développement du Gouvernement.

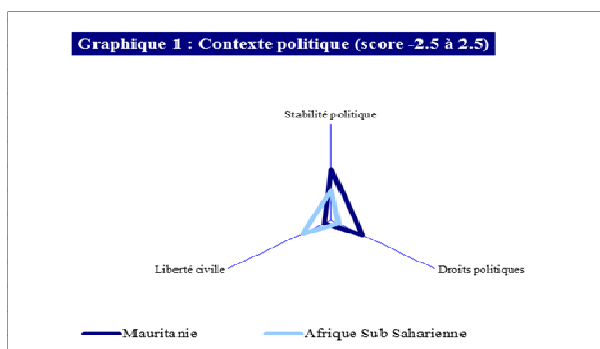
1.5 L'élaboration du présent DSP a été faite sur la base d'une approche participative, en tenant compte des orientations du Gouvernement, des recommandations des Conseils et des leçons tirées de la mise en œuvre des opérations de la Banque.

## **II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES**

### **2.1 Contexte politique**

2.1.1 *Après plus de deux décennies de régime militaire, la Mauritanie a entamé en 2005 un processus de transition vers la démocratie* qui a

abouti en 2007, à l'organisation d'élections sénatoriales, législatives et présidentielles, jugées libres et transparentes par la communauté internationale. Toutefois, les institutions issues de ces élections ont été ébranlées par un nouveau coup d'Etat militaire, en août 2008, suite à des tensions sociales et politiques. Après une nouvelle période de transition, au cours de laquelle le pays fut dirigé par un Haut Conseil d'Etat (HCE), organe mis en place à la suite du coup d'Etat, de nouvelles élections présidentielles ont été organisées, le 18 juillet 2009. Ces élections faisaient suite à l'Accord de Dakar du 04 juin 2009, conclu sous l'égide de la communauté internationale, entre la junte militaire alors au pouvoir et les principaux partis d'opposition regroupés dans un Front national de défense de la démocratie (FNDD). A l'issue de ces élections, Monsieur Mohamed Ould Abdel Aziz a été élu,



dès le premier tour, avec un score de près 53% des suffrages exprimés.

2.1.2 Ces élections ont consacré le retour de la Mauritanie à l'ordre constitutionnel et conduit à la normalisation de la situation politique. Toutefois, la Mauritanie, à l'instar des autres pays riverains de la bande sahélo-saharienne, est confrontée depuis 2008, à une insécurité grandissante liée à l'apparition simultanée sur son territoire de menaces terroristes, de trafics de drogue et d'immigration clandestine. Le Gouvernement combat ces phénomènes dans la cadre d'une coopération active avec les autres pays de la région et la communauté internationale.

## 2.2 Contexte économique

**2.2.1 Au cours des trois dernières années, l'économie mauritanienne a subi de plein fouet les effets conjugués de chocs externes et internes**

**qui ont handicapé ses performances et perspectives de croissance.** Sur la période 2008-2009, le pays a fait face à l'envolée des prix des produits alimentaires et pétroliers dont les retombées ont été exacerbées par la crise financière et la récession de l'économie mondiale. Parallèlement, au plan interne, le pays s'est installé dans une crise politique aigue, suite au coup d'Etat d'août 2008 qui a amené certains principaux partenaires au développement, comme indiqué au paragraphe 1.3, à suspendre leur coopération avec le pays. Ainsi, le FMI a suspendu, en octobre 2008, l'application de son programme approuvé en décembre 2006, et qui initialement devait couvrir une période de 3 ans. Il a été finalement annulé en novembre 2009.

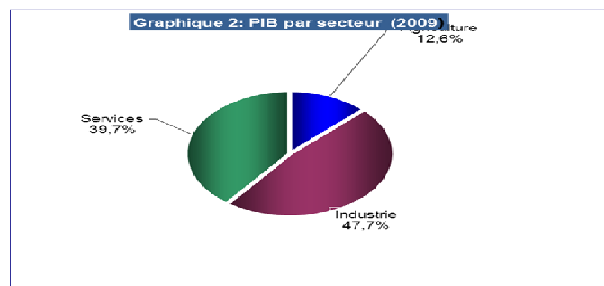
2.2.2 Avec la normalisation de la situation politique, tous les partenaires ont repris leur coopération avec la Mauritanie. Ainsi le pays a conclu avec le FMI, en mars 2010, un programme de réformes triennal (2010-2012), au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). Ce programme est accompagné d'un financement de 118 millions de dollars EU. Ces évolutions positives (normalisation de la situation politique, rétablissement de la coopération avec tous les partenaires au développement, conclusion d'un nouveau programme avec le FMI) conjuguées à la reprise de la demande mondiale adressée à la Mauritanie créent une nouvelle dynamique de relance économique.

### *Croissance et moteurs de la croissance*

2.2.3. **La récession de l'économie mondiale et la baisse de l'aide extérieure ont affecté les principaux secteurs moteurs de l'économie que sont les industries extractives, la pêche et les BTP.** Après avoir enregistré un taux de croissance du PIB réel moyen de 4% sur la période 2004-2008, l'économie mauritanienne a connu, en 2009, une contraction (-1,1%). Les effets de la crise économique internationale se sont manifestés à travers notamment la forte baisse de la demande extérieure et des prix des principaux produits d'exportations (fer, cuivre, produits halieutiques). En 2009, les exportations de la Mauritanie ont ainsi chuté de 23,6%, par rapport à leur niveau de 2008. Celles du minerai de fer, qui ont représenté



près de 47% des exportations en 2008, ont baissé de près de 40% en 2009.



2.2.4 En outre, la production du pétrole, qui a connu une diminution constante, n'a pas été à la hauteur des attentes. Ceci a été l'un des facteurs marquants de la contreperformance de l'économie mauritanienne. En effet, après une forte croissance du PIB en 2006 (+11,4%), sous l'effet du démarrage de la production du pétrole, le taux de croissance a chuté sensiblement, sur la période 2007-2009, pour atteindre une moyenne annuelle de 1,1%. Cette forte baisse est due à une réduction drastique de la production pétrolière, liée à des problèmes techniques. La production est ainsi passée de près de 75.000 barils/jour au début 2006 à 30.000 barils/jour à la fin de la même année. Cette tendance baissière s'est poursuivie, en 2009, avec 10.000 barils/jour et ne devrait pas dépasser 7 500 barils/jour en 2011. Ce recul marqué du niveau de la production pétrolière a entraîné une révision majeure des perspectives de l'économie mauritanienne.

### **Gestion macroéconomique**

2.2.5 *La mise en œuvre de politiques macroéconomiques prudentes, à partir de 2006, dans le cadre de la FRPC conclue avec le FMI, avait permis à la Mauritanie d'enregistrer des résultats économiques encourageants, marqués par une consolidation progressive de la stabilité macroéconomique.* Toutefois, la hausse non prévue des dépenses publiques en 2008, résultant de la mise en place du Programme spécial d'intervention (PSI), initié par le Gouvernement pour faire face à l'envolée des cours des produits alimentaires, avait fragilisé les finances publiques qui ont affiché un solde de base (hors pétrole) de -7,7% en 2008 contre -2,2% du PIB en 2007. A partir de 2009, le Gouvernement a engagé des réformes budgétaires visant à soutenir la

mobilisation des ressources fiscales, à travers un effort constant de contrôle des dépenses. Ces mesures ont permis de ramener ce déficit à hauteur de 5,3% du PIB à la fin de l'année 2009. La consolidation graduelle de la situation des finances publiques devrait se confirmer en 2010 et 2011 avec des prévisions de déficit de 3,8% et 1,6% du PIB respectivement<sup>1</sup>.

2.2.6 En ce qui concerne l'inflation, *les effets conjugués d'une politique monétaire prudente et de la détente des prix internationaux des produits alimentaires et énergétiques ont permis de maintenir son taux à un faible niveau.* Ce dernier est passé en moyenne annuelle de 7,4% en 2008 à 2,2% en 2009, avec cependant un pic de 5% en fin de l'année, suite à une nouvelle poussée des prix des produits internationaux. Le renforcement du contrôle de la masse monétaire, dont le taux de croissance devrait passer de 15,2% en 2009 à 13,0% en 2010, est de nature à réduire les tensions inflationnistes. Quant au taux de change du dollar EU par rapport à l'Ouguiya, il est resté relativement stable à 262,0 en 2009 contre 261,5 en 2008, grâce aux efforts de contrôle de la masse monétaire par la Banque Centrale de Mauritanie (BCM).

2.2.7 *En revanche, la position extérieure affiche une fragilité constante, reflétant la forte sensibilité de l'économie mauritanienne aux chocs extérieurs.* Sur la période 2006-2009, le compte courant a dégagé un déficit cumulé de 376 millions de dollars EU, représentant près de 54% du PIB. La forte augmentation des exportations en 2008 (+27,5%), n'a eu qu'un léger effet sur le compte courant, en raison des conséquences de l'envolée des prix des produits alimentaires, observée au cours de la même année, et qui a entraîné une hausse des importations de 21,7%. Bien qu'en légère amélioration en 2008 (+15,7% du PIB) par rapport à 2007 (18,3%), le déficit du compte courant, demeure élevé et devrait s'établir autour de 12% en 2010. Cette tendance au renforcement graduel de la position extérieure du pays reflète l'amélioration des perspectives d'exportation, consécutive à la reprise de l'économie mondiale. Selon les prévisions du

<sup>1</sup> Autorités mauritaniennes, estimations et projections BAD/FMI, (cf. annexe 1).

FMI, le déficit des transactions courantes devrait baisser progressivement pour se situer au-dessous de 10% à l'horizon 2014. Les réserves officielles brutes, en mois d'importations, qui n'ont guère dépassé 2 mois en moyenne annuelle sur la période 2007-2009, devrait s'accroître pour atteindre 2,5 et 2,7 mois d'importations respectivement en 2010 et 2011.

**2.2.8 La poursuite d'une politique prudente en matière d'endettement a permis de réduire le poids de la dette extérieure du pays à un niveau soutenable.** Bien qu'encore élevé, son niveau par rapport au PIB est ainsi passé de 88,5% en 2008 à 71,5% en 2010. Quant à la dette intérieure, celle-ci est essentiellement constituée de bons de Trésor. Elle était estimée à près de 760 millions de dollars EU en 2009, soit environ 26% du PIB (hors pétrole) contre 800 millions de dollars EU en 2008.

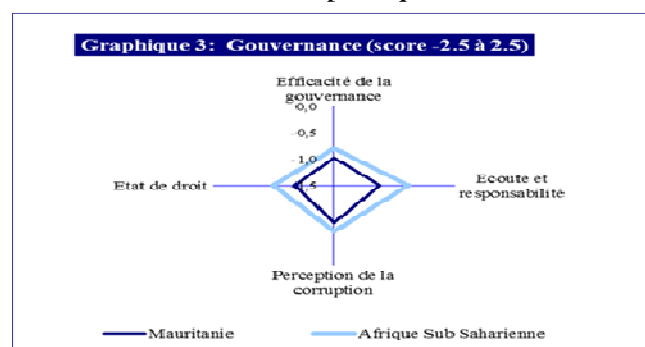
**2.2.9 La normalisation de la situation politique et la reprise de la coopération avec la Mauritanie par l'ensemble des partenaires au développement ouvrent des perspectives de relance de la croissance.** Ces perspectives ont été confirmées par la mission du FMI, ayant procédé, en septembre 2010, à la première revue du programme de réformes triennal conclu en mars 2010 (voir paragraphe 2.2.2). Cette mission, dont les conclusions ont été approuvées par le Conseil d'Administration du FMI, en novembre 2010, a jugé la mise en œuvre du programme satisfaisante et confirmé les signes de reprise de l'économie mauritanienne. Selon les prévisions, la croissance économique devrait atteindre 4,9% en 2010, et l'inflation s'établir autour de 4,8%, grâce notamment à une meilleure maîtrise du déficit budgétaire (voir annexe 1).

### Gouvernance

**2.2.10 Des réformes importantes ont été engagées par le Gouvernement pour renforcer la gouvernance économique et financière. Toutefois, des insuffisances majeures subsistent en matière de transparence, de lutte contre la corruption, et d'obligation de rendre compte.** Selon l'indice de perception de la corruption, publié par Transparency International en 2009, la Mauritanie est classée au 130<sup>ème</sup> rang sur un total

de 180 pays. Ce classement laisse suggérer que la corruption est encore un phénomène très marqué dans le pays. Les autorités ont pris plusieurs mesures pour prévenir et lutter contre ce phénomène. Au plan international, la Mauritanie a adhéré à la Convention des Nations Unies ainsi qu'à celle de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption. Au plan interne, les autorités ont entrepris des réformes visant à promouvoir les valeurs d'intégrité et de responsabilité dans l'administration publique et à y institutionnaliser l'obligation de rendre compte. Elles ont lancé, depuis 2008, une vaste campagne de moralisation au sein de l'administration publique, et dans ce contexte, ont adopté un code d'éthique pour les fonctionnaires et plusieurs cas de corruption ont été sanctionnés.

2.2.11 Les autorités envisagent d'intensifier leurs efforts de prévention et de lutte contre la corruption. Dans cette perspective, elles ont élaboré, avec l'appui technique du PNUD, une stratégie nationale de lutte contre la corruption dont la procédure de validation et d'adoption est en cours. Cette stratégie met l'accent sur l'information et la sensibilisation, ainsi que sur des mesures de prévention et de sanction, avec notamment le renforcement des organes de contrôles, du système judiciaire, et la poursuite de la réforme de la fonction publique.



2.2.12 Dans le souci de renforcer la gestion des finances publiques, les autorités ont entrepris d'approfondir la réforme fiscale et douanière pour améliorer la mobilisation des recettes de l'Etat. Parallèlement, en 2010, des efforts ont été engagés pour la mise en œuvre de la réforme de la comptabilité publique et de la chaîne des dépenses ainsi que celle des marchés publics, en vue d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'exécution budgétaire.

2.2.13 La programmation budgétaire pluriannuelle est en cours d'amélioration depuis l'introduction du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) pour 2008-2010. La consolidation du CDMT devrait assurer une plus grande visibilité et flexibilité dans l'allocation des ressources budgétaires et un meilleur contrôle de l'évolution des dépenses publiques en faveur de la préservation de la soutenabilité du déficit des finances publiques. Parallèlement, des efforts ont été engagés en faveur des organes de contrôle et d'audit du budget qui ont été renforcés avec notamment la mise en place d'une commission de transparence financière présidée par le Président de la Cour suprême et la publication, depuis juin 2007, de la situation mensuelle des finances publiques sur le site web du Trésor public. Un Fonds national des revenus des hydrocarbures a été créé, par ordonnance en avril 2006, laquelle a été renforcée par une loi pour garantir la transparence de gestion des recettes pétrolières.

2.2.14 Par ailleurs, la Mauritanie a adhéré en 2005, à l'Initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE). Le rapport relatif à cette initiative est publié depuis 2006 et les comptes de la Société nationale industrielle et minière (SNIM), la plus importante entreprise du pays, sont audités régulièrement.

2.2.15 Toutefois, en dépit de l'ensemble des efforts entrepris et des progrès réalisés, pour renforcer la gouvernance économique et financière, les résultats demeurent, dans l'ensemble, en deçà des attentes. Celle-ci continue à être marquée par des insuffisances tant au niveau de la gestion des finances publiques, de la lutte contre la corruption, que du fonctionnement du système judiciaire. Le Gouvernement est engagé, par conséquent, à poursuivre et à approfondir les réformes, en vue d'assurer plus de transparence dans le système de gestion des ressources publiques, d'améliorer les services de l'administration et de renforcer le système judiciaire, dans le but de créer un cadre plus propice à l'exercice de l'activité économique.

### *Climat des affaires et compétitivité*

2.2.16 *L'amélioration de l'environnement des affaires figure parmi les priorités du Gouvernement.* La Mauritanie est engagée depuis près de trois décennies dans un processus de libéralisation de l'économie et de désengagement de l'Etat des secteurs productifs marchands. Plusieurs réformes ont été menées, touchant à la politique des prix, à la fiscalité, et au secteur financier, pour améliorer le cadre de l'activité économique. Toutefois, bien que des progrès aient été réalisés, au cours des dernières années, à travers notamment l'amélioration de l'environnement macroéconomique, le cadre général des affaires souffre encore d'insuffisances importantes. Celles-ci sont liées au dysfonctionnement du système judiciaire, à un secteur financier peu développé (voir paragraphe 2.2.18) se traduisant par un accès limité des PME au crédit, à une réglementation du travail contraignante, à un système fiscal complexe, à une faible disponibilité des infrastructures, à des coûts élevés aussi bien des facteurs (voir paragraphe 2.2.19) que des transactions (présence de la corruption, procédures longues et coûteuses).

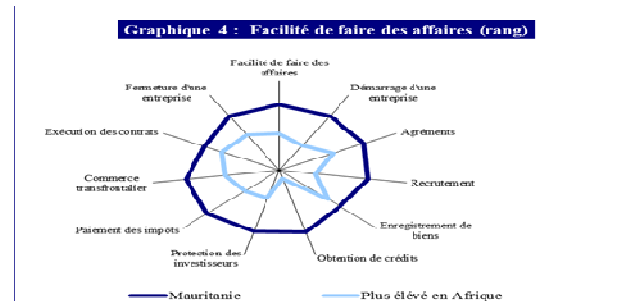
2.2.17. Le rapport «*Doing Business 2010* » classe la Mauritanie à la 166<sup>ème</sup> position sur 183 pays évalués selon le critère «*facilité générale à faire des affaires* ». Bien que le rapport souligne des progrès enregistrés en matière de délai de création d'entreprise (19 jours contre une moyenne de 45,6 jours pour les pays subsahariens), la Mauritanie se situe en 2009 à la 140<sup>ème</sup> position (contre 169 en 2008). Ce classement confirme la persistance de nombreuses contraintes qui continuent à affecter négativement le climat des affaires. Il convient de noter également que la Mauritanie compte parmi les pays où les procédures d'obtention d'autorisation de bâtir, de connexion à l'eau et à l'électricité sont les plus longues, soit 25 jours contre 17,3 jours pour les pays de l'Afrique subsaharienne.

2.2.18 En outre, le secteur bancaire et financier demeure rudimentaire et peu diversifié avec un système de paiement manuel et seulement un début d'utilisation d'instruments de paiement électroniques. Il en résulte que son rôle dans le développement du tissu économique du pays demeure marginal. Concentrées dans quelques

grandes villes, les institutions qui le composent sont constituées de 10 banques commerciales, 2 établissements financiers, une cinquantaine d'unités de microfinance, 7 compagnies d'assurance, un service financier postal et une caisse de sécurité sociale. Le secteur est marqué par un fort cloisonnement, un manque de ressources stables et un accès aux services financiers encore réservé à une petite clientèle. Le taux de bancarisation atteint à peine 4%. Le système bancaire, fortement segmenté, est caractérisé par un manque de concurrence et un accès difficile et limité des entreprises, en particulier les PME, au crédit. Il convient toutefois de noter que le système est relativement bien capitalisé et n'a été que très peu affecté par la crise financière de 2008, en raison de sa faible exposition aux marchés des capitaux internationaux. Les établissements financiers, qui devaient apporter une saine concurrence aux banques et favoriser l'accès des PME au crédit, sont très peu développés et les instruments qu'ils offrent peu diversifiés. Le secteur des assurances fonctionne en deçà de son potentiel et ne constitue pas une source de ressources longues pour l'économie mauritanienne. Quant au secteur de la microfinance, bien qu'en expansion, il est encore émergent.

2.2.19 En matière de compétitivité, l'économie mauritanienne est fortement handicapée par des coûts élevés des facteurs de production du fait notamment d'une offre insuffisante d'infrastructures économiques de base (production d'énergie, réseaux routiers, adduction d'eau) et de la faiblesse des capacités institutionnelles de l'administration publique. En outre, selon le rapport de la Banque mondiale sur l'évaluation du climat des investissements, publié en 2010, l'attractivité du marché du travail mauritanien est faible, avec un indice de 3,89 sur 7. Concernant les indices relatifs aux 'piliers' mesurant la qualité des institutions et celles des infrastructures, la Mauritanie obtient respectivement 3,23 et 2,52 sur une échelle de 7, alors que comparativement la Tunisie obtient dans ces deux domaines 5,9 et 4,5 (voir Annexe 2). Ce faible niveau de productivité, associé à un environnement légal et réglementaire contraignant pour le développement des affaires, affecte négativement la compétitivité du pays, en

particulier dans les secteurs d'exportation. Ceci explique, en grande partie, le faible niveau des exportations des entreprises mauritaniennes (12% seulement de leurs chiffres d'affaires).



2.2.20 En vue d'améliorer le climat des affaires et asseoir des conditions favorables au développement du secteur privé, plusieurs réformes institutionnelles ont été mises en œuvre, avec notamment l'appui de la Banque mondiale et de l'Union Européenne. Parmi ces mesures, figurent le renforcement du dialogue Etat-Secteur privé avec la création du Conseil Présidentiel de l'Investissement, la relance des activités du Comité de concertation Etat-Secteur privé et la création d'un Commissariat dédié à la promotion de l'investissement. Une stratégie de promotion du secteur privé est en cours d'élaboration avec comme objectifs principaux de : (i) créer un environnement favorable au développement des affaires, en réduisant les contraintes qui handicapent l'investissement privé et; (ii) améliorer la compétitivité des entreprises, en particulier des PME. Dans ce cadre, une réforme du code d'investissements est en cours, en vue d'une part de simplifier les procédures, et d'autre part de mettre en place des mesures plus incitatives pour l'investissement privé. En outre, le Gouvernement a adopté, en mai 2010, un nouveau code des marchés publics dont la mise en œuvre devrait renforcer la transparence et l'efficacité dans la gestion des deniers publics et soutenir la concurrence. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de poursuivre les réformes nécessaires pour améliorer la contribution du secteur financier au développement de l'activité économique, et promouvoir les partenariats public-privé, notamment dans le secteur des infrastructures.

### 2.3 Intégration et commerce à l'échelle régionale

**2.3.1 De par sa position géographique, la Mauritanie est un pays de transit qui lui confère un avantage comparatif dans la sous-région et un potentiel important en tant que plateforme d'échange et d'intégration.** En matière d'échanges extérieurs, la Mauritanie n'impose aucune restriction sur ses exportations et le régime d'importations est soumis à très peu de barrières non tarifaires. Les droits de douanes sont le principal instrument de sa politique commerciale. Elle accorde le traitement de la Nation la plus favorisée à tous ses partenaires commerciaux. Le pays est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS) et du Comité permanent Inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Plusieurs accords commerciaux bilatéraux ont été signés notamment avec sept (7) pays d'Afrique (Algérie, Maroc, Tunisie, Egypte, Sénégal, Gambie, Mali). Le pays est également signataire de l'Accord de Cotonou et participe, à titre d'observateur, aux négociations de l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne (UE) et les ACP. Ses produits bénéficient ainsi d'un traitement préférentiel sur le marché européen et du programme "Tout sauf les armes" destinés aux pays les moins avancés (PMA).

**2.3.2** Malgré les différents accords susmentionnés et l'appartenance de la Mauritanie à l'UMA, ses échanges commerciaux avec les pays de la région restent faibles. En 2009, par exemple, les exportations vers les pays de l'Afrique du Nord (hors Libye)<sup>2</sup> n'ont représenté que 0,2% du total des exportations contre 71,6% pour l'Union européenne, principal partenaire commercial du pays. De manière générale, du fait de la faiblesse de ses infrastructures et de ses capacités logistiques, la Mauritanie ne parvient pas à mettre à profit son potentiel d'intégration régionale.

**2.3.3** La Banque entretient un dialogue suivi avec les autorités mauritaniennes sur la question de l'intégration régionale, et plusieurs opportunités de coopération ont été discutées ou identifiées dans ce domaine (étude de faisabilité de projets ayant un

caractère régional, projet de construction du pont de Rosso, etc.). La Banque apporte également un soutien à l'ensemble des pays de l'UMA, y compris la Mauritanie, pour le renforcement de leurs capacités ainsi que de leur coopération en matière statistique. La Banque compte approfondir le dialogue avec la Mauritanie et l'ensemble des autres pays de la région, dans le cadre de la stratégie d'intégration des pays de l'Afrique du Nord en cours d'élaboration.

## **2.4 Contexte social**

**2.4.1 Bien que le taux de pauvreté n'ait cessé de diminuer depuis plus d'une décennie, celle-ci touche encore près de 42% de la population mauritanienne.** Ce niveau de pauvreté masque de grandes inégalités entre le milieu urbain et rural (3 sur 4 pauvres sont en milieu rural) et entre les hommes et les femmes (2 sur 3 sont des femmes). Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec l'aggravation du chômage entre 2000 et 2009, dont le taux est passé de 29% à 31,2%. Une étude récente (avril 2010), sur la carte des potentialités de création d'emplois dans le pays, a conclu que l'objectif de ramener le taux de chômage à moins de 20% à l'horizon 2010, n'est pas réalisable à la lumière des indicateurs sociaux disponibles.

**2.4.2 Cependant des progrès appréciables ont été réalisés dans le domaine de l'éducation,** puisque le taux net de scolarisation dans le primaire a atteint plus de 73% en 2009. Au niveau de la scolarisation, la Mauritanie a réussi à réduire, puis à inverser l'écart entre les garçons et les filles. Le taux brut de scolarisation (TBS) des filles au niveau de l'enseignement fondamental dépasse celui des garçons. Dans ce domaine, le rapport filles/garçons, au niveau du primaire, est passé de 0,72 en 2000 à 1,02 en 2010.

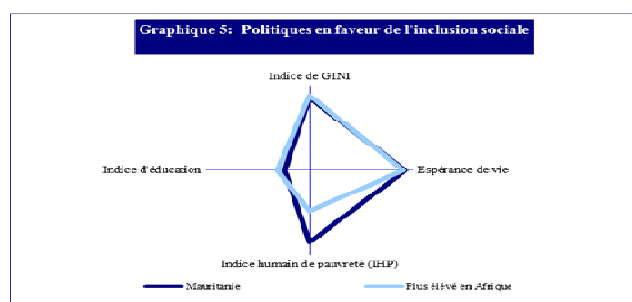
**2.4.3 En revanche, la situation est très précaire dans le secteur de la santé, le pays souffrant d'une faiblesse endémique en termes de couverture médicale, de qualité des services et d'efficacité des dépenses de santé.** Ainsi, en 2008, le taux de mortalité infantile, estimé à 77 pour mille, pour un objectif de 45 en 2015 et la mortalité maternelle se situait à près de 686 décès pour 100 000 naissances vivantes pour un niveau cible de 232 en 2015. En ce qui concerne l'évolution des grandes pandémies et maladies

<sup>2</sup> Mauritanie : Statistiques du commerce extérieur, estimations 2009, Office national de la statistique (ONS),.



(SIDA, tuberculose et paludisme), celle-ci est sous contrôle grâce aux efforts du Gouvernement et l'appui des partenaires au développement. La prévalence de l'épidémie du VIH-SIDA est faible (estimée à moins de 1 pour cent en 2009). Pour maîtriser l'évolution de la pandémie, le Gouvernement a mis sur pied, depuis 2002, un Conseil national du SIDA, présidé par le Premier Ministre, qui a adopté un Cadre stratégique multisectoriel de lutte contre ce fléau.

**2.4.4 Les performances mitigées, en termes de réalisation dans les secteurs sociaux, laissent prévoir une faible probabilité d'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015** (voir annexe 3). La Mauritanie est classée 136<sup>ème</sup> sur 169 pays en 2010 d'après l'indice de développement humain (IDH) publié par le PNUD et reste parmi les pays à développement humain faible.



**2.4.5** En termes de progrès vers l'atteinte des OMD, les indicateurs disponibles confirment que la Mauritanie a réalisé des avancées concernant l'accès à l'école, mais qu'elle reste toutefois loin de l'objectif de scolarisation universelle, dans la mesure où une frange significative de la population n'accède pas encore à l'école et le niveau important de déperdition scolaire fait qu'un enfant sur deux ne termine pas le cycle fondamental. Dans plusieurs autres domaines également (pauvreté, santé, notamment) des progrès importants ont été réalisés, mais ils ne permettront pas d'atteindre les OMD. L'incidence de la pauvreté a connu une baisse de 15 points entre 1990 et 2008 (56,6% contre 42%), mais celle-ci reste insuffisante par rapport à l'objectif cible (28,3%). Dans le domaine de la santé, les progrès enregistrés laissent également augurer des indicateurs éloignés des cibles retenues dans les OMD en matière de mortalité infantile et

maternelle (voir paragraphe 2.4.3). Si l'approvisionnement des populations en eau progresse (58,3 % des ménages avaient accès à des approvisionnements améliorés en eau en 2008 contre 33% en 1990), la situation en matière d'assainissement reste quant à elle beaucoup moins favorable (38% seulement de la population avait accès à un système amélioré d'assainissement en 2007).

**2.4.6** En ce qui concerne la question genre, le Gouvernement a toujours accordé une attention particulière à l'institutionnalisation de l'approche genre et à la promotion du statut de la femme à travers : (i) le renforcement de la participation économique des femmes ; (ii) l'amélioration de leurs accès aux services sociaux de base ; et (iii) la promotion de leurs droits à la participation politique et sociale (mise en place du Groupe de suivi Genre, coordination de la gestion et du traitement des litiges familiaux, suivi de la mise en œuvre de la Convention sur l'Élimination des Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), introduction du quota 20% de femmes dans les listes électorales, etc.). Outre les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation (voir paragraphe 2.4.2), les efforts engagés ont permis de renforcer la présence des femmes dans les institutions du pays (19% de femmes à l'Assemblée nationale, 30% dans les conseils municipaux et 20% dans le Gouvernement actuel). Toutefois, malgré ces avancées, des discriminations de genre persistent encore dans le pays. Pour une meilleure prise en charge de la question, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts dans le cadre du CSLP III, en renforçant l'inclusion de la protection sociale des femmes dans l'ensemble des programmes nationaux et régionaux de lutte contre la pauvreté.

### III. OPTIONS STRATEGIQUES

#### 3.1 Cadre stratégique du pays

**3.1.1 La Mauritanie a élaboré un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) pour la période 2001-2015**, adopté par la Loi d'orientation sur la lutte contre la pauvreté n° 050/2001 du 25 juillet 2001. Le CSLP constitue le document de référence de la politique économique et sociale du Gouvernement. La mise en œuvre du CSLP est soutenue par des plans d'action

successifs dont le premier a couvert la période 2001-2004 (CSLP I) et le second la période 2006-2010 (CLSP II). Le premier plan d'action a permis d'enregistrer des résultats encourageants, grâce auxquels la Mauritanie a pu notamment atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2002 et bénéficier d'un allègement conséquent de la dette extérieure. Toutefois, d'une manière générale, ces résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes (croissance moyenne de 4,6% pour des prévisions de 6%, inflation non contenue, déficit budgétaire de 9,9% du PIB, baisse importante des réserves, etc.). Bien que des progrès aient été accomplis dans certains domaines, le deuxième plan d'action n'a pas non plus abouti aux résultats escomptés (taux de croissance moyen du PIB de 3,8% sur la période 2006-2009, pour un objectif de croissance de 8,4%, résultats contrastés en termes de réalisation des OMD, etc.). Cette situation s'explique essentiellement par : (i) les faibles résultats enregistrés au niveau des exploitations pétrolières, (ii) les perturbations qui ont marqué l'environnement économique international, (iii) la crise politique qu'a connu le pays. La mise en œuvre du CLSP II s'est également heurtée à des contraintes d'ordre technique dont notamment, les insuffisances du système statistique et la faiblesse des capacités de planification, de suivi et d'évaluation.

3.1.2 L'année 2010 constitue une échéance importante, en ce qui concerne le CLSP. Elle correspond non seulement à la dernière année de la mise en œuvre du plan d'action 2006-2010, mais également à celle de l'actualisation du CLSP lui-même et de l'élaboration de son 3<sup>ème</sup> plan d'action (CSLP III) pour la période 2011-2015. Les orientations stratégiques de ce dernier s'inscrivent dans le prolongement des axes définis dans les deux précédentes phases et qui restent pertinentes à savoir: (i) l'accélération de la croissance et le maintien de la stabilité macroéconomique; (ii) l'ancrage de la croissance dans la sphère économique des pauvres; (iii) le développement des ressources humaines et l'expansion des services de base ; et (iv) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités. A travers les orientations stratégiques susmentionnées, et face à l'ampleur de la pauvreté

dans le pays, le Gouvernement entend approfondir les réformes économiques et sectorielles afin d'accélérer les mutations nécessaires à l'émergence de nouvelles sources de croissance. Ces actions visent à ancrer la croissance dans la sphère des populations démunies en soutenant en priorité le développement humain et les mesures ayant une incidence directe sur la réduction de la pauvreté, à travers la promotion des activités génératrices de revenus, l'accès aux infrastructures économiques et sociales de base, le renforcement de la sécurité alimentaire et la valorisation économique de l'environnement. Ces actions, qui reflètent l'engagement du Gouvernement de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations mauritaniennes, sont au centre des priorités stratégiques du CSLP.

3.1.3 C'est dans la perspective de mise en œuvre des réformes susmentionnées, que le Gouvernement a conclu, en mars 2010, avec le FMI un nouveau programme triennal (voir paragraphe 2.2.2). Ce programme, qui marque la première phase de mise en œuvre des réformes, a pour objectif principal d'asseoir la croissance sur des bases durables, à travers notamment le renforcement de la gestion des finances publiques, la mise en œuvre de politiques monétaire et de change prudentes, la poursuite de la réforme du secteur financier, l'amélioration du climat des affaires, et la consolidation des dispositifs de protection sociale.

## 3.2 Défis et faiblesses

3.2.1 *Depuis le démarrage de la production pétrolière en 2006, la Mauritanie était en droit d'aspérer, dans un proche avenir, à intégrer la catégorie des pays à revenu intermédiaire.* Toutefois, les aléas de la production pétrolière et l'impact négatif de la crise mondiale ont affecté négativement les perspectives économiques du pays. Afin de réaliser un rythme de croissance élevé et soutenu de manière à stimuler l'emploi et faire reculer durablement la pauvreté, la Mauritanie devra accélérer et approfondir les réformes macroéconomiques et sectorielles de manière à renforcer la résilience de l'économie nationale face aux chocs externes. Ce faisant, le pays doit relever plusieurs défis majeurs dont notamment: (i) le renforcement de la gouvernance

économique et financière; (ii) le développement et la mise à niveau des infrastructures ; (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et ; (iv) la protection de l'environnement.

### ***Renforcement de la gouvernance économique et financière***

***3.2.2 L'amélioration de la gouvernance économique et financière constitue un impératif pour le Gouvernement en vue de créer les conditions d'une croissance accélérée, diversifiée et durable, et un cadre propice à l'exercice de l'activité économique.*** Comme indiqué aux paragraphes 2.2.10 à 2.2.20, le Gouvernement a entrepris des efforts. Toutefois, les résultats restent en deçà des attentes dans plusieurs domaines, parmi lesquels : (i) la conduite et le pilotage de la politique économique (faibles capacités en matière de programmation, de mise en œuvre et de suivi des réformes et des projets et programmes de développement); (ii) la gestion des finances publiques (procédures budgétaires insuffisantes, système fiscal encore complexe, faible capacité des organes de contrôle, etc.); (iii) le système judiciaire (fonctionnement inadéquat, manque de formation des magistrats, procédures longues, etc.); (iv) le secteur financier ; et (v) le cadre légal et réglementaire des affaires.

**3.2.3** En vue de remédier aux faiblesses susmentionnées, les efforts du Gouvernement porteront essentiellement sur : (i) l'approfondissement des réformes visant à moderniser la gestion des finances publiques et à promouvoir une gestion efficace des ressources publiques (consolidation budgétaire, modernisation et simplification du système fiscal, etc.); (ii) le renforcement des capacités de l'administration et l'amélioration des outils et instruments d'élaboration et de mise en œuvre des politiques économiques ; (iii) la poursuite des efforts visant à améliorer le fonctionnement de la justice (formation et renforcement de l'indépendance des magistrats, revalorisation de leur statut, simplification des procédures, etc.); (iv) l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires (révision des codes d'investissement, du commerce et du travail, simplification et allègement de fiscalité des entreprises, etc.); (v) la mise en œuvre d'une nouvelle série de réformes

dans le secteur financier (promotion de la concurrence, renforcement des mécanismes de contrôle, etc.).

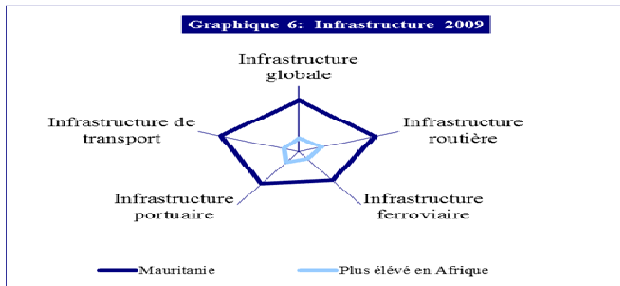
### ***Développement et mise à niveau des infrastructures***

***3.2.4 Le développement des infrastructures dont l'insuffisance constitue une entrave au développement de l'activité économique et particulièrement à l'investissement, et par conséquent une contrainte majeure à la croissance économique, est une des pierres angulaires du programme du Gouvernement.*** La faiblesse des services des infrastructures (transports, eau et assainissement, télécommunication, énergie, etc.) accroît les coûts des facteurs limitant ainsi la compétitivité de l'économie. Le réseau routier intérieur est rudimentaire et ne permet pas la liaison entre les zones de production et celles de consommation. L'offre d'électricité est de faible qualité avec des délestages et des coupures intempestives, et en deçà de la demande qui est en constante augmentation. Cela se traduit par des prix élevés qui en limitent l'accès, affectant ainsi la compétitivité des plusieurs secteurs d'activités économiques tels que l'industrie. Le taux d'électrification urbaine est en deçà de 50% alors que les taux d'électrification rurale et semi-urbaine sont respectivement de 3% et 5%<sup>3</sup>. En dépit des avancées réalisées en matière d'approvisionnement des populations en eau potable, des problèmes persistent dans ce domaine, et l'accès à l'assainissement demeure relativement faible (voir paragraphe 2.4.5).

**3.2.5** En outre, le développement du secteur de l'eau manque de ressources humaines qualifiées et faiblement déconcentrées. Les capacités limitées des unités de gestion des projets se traduisent par une faible mobilisation des ressources financières. A cela s'ajoute la faiblesse de la concertation entre les différents intervenants dans le secteur, ce qui explique les limites des systèmes d'information, compromettant, par la même, l'amélioration de la prise en charge du secteur.

<sup>3</sup> Ministère de l'énergie et du pétrole, Comité technique sectoriel « Electricité, Hydrocarbures raffinés et Hydrocarbures bruts », Contribution au CSLP, avril 2010





3.2.6 Le Gouvernement a prévu de réaliser, au cours des cinq prochaines années, un important programme de modernisation et de développement des infrastructures. Ce programme combine la réalisation d'importants projets dans tous les domaines (routes, ports, aéroports, électricité, eau, technologie de l'information et de la communication) et la mise en œuvre de réformes sectorielles, visant à améliorer le cadre légal et institutionnel dans les secteurs concernés, et à promouvoir la participation du secteur privé dans la gestion et la fourniture des infrastructures, dans le cadre de partenariats publics-privés.

#### *Amélioration de la sécurité alimentaire*

##### **3.2.7 L'amélioration de la Sécurité alimentaire est une priorité pour la Mauritanie.**

En effet, l'insécurité alimentaire en Mauritanie est quasi-structurelle en raison des facteurs tels que la sécheresse, les « ennemis des cultures », les inondations récurrentes et la flambée des prix des denrées alimentaires. La production moyenne annuelle de céréales au cours des dix dernières années se situe à environ 160 000 tonnes (50% pour le riz et 43% pour le mil/ sorgho) soit à peine 30% des besoins. Les enquêtes sur la sécurité alimentaire des ménages en Mauritanie (ESAM), faites en mai 2009, montrent que près d'un demi-million de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire en milieu rural, contre un peu plus de 30 000 en milieu périurbain. L'enquête nutritionnelle, réalisée en mars 2008, avec l'appui de l'UNICEF, sur des enfants de 6 mois à 5 ans, donne un taux de malnutrition aiguë de 12%. Certaines régions (Sud-est, Centre et du Fleuve) enregistrent des taux de mal nutrition projet de 15%, dépassant de loin le seuil critique de 10% de l'OMS.

3.2.8 Pour atténuer cette situation de précarité et en réponse à la crise alimentaire, le Gouvernement a lancé en 2008 le Programme spécial

d'intervention (PSI), pour juguler les effets de la flambée des prix des produits de base et faire face à l'insécurité alimentaire. Le PSI comportait plusieurs mesures, parmi lesquelles : (i) l'amélioration de l'approvisionnement du marché (acquisition de stocks de produits de base, avec une garantie de financement des importations de la Banque centrale) ; (ii) l'atténuation des effets des prix alimentaires (plafonnement des droits et taxes sur les produits de base et augmentation de 10% des salaires et pensions de la fonction publique) et ; (iii) l'aide alimentaire et les filets de sécurité (stock national, distribution gratuite de vivres, programmes Vivres Contre Travail, Stocks Alimentaires de Sécurité au sein des villages, boutiques communautaires, nutrition communautaire pour les femmes/ enfants, vente d'aliments de bétail à des prix subventionnés).

#### *Protection de l'environnement*

##### **3.2.9 La protection de l'environnement et la lutte contre le réchauffement climatique sont au cœur des préoccupations des autorités mauritaniennes.**

La crise du réchauffement planétaire engendre, en effet, depuis près de quatre décennies, une dégradation des ressources naturelles en Mauritanie. Cette dégradation, accentuée par les modes d'exploitation inadéquats des ressources, a provoqué un grave déséquilibre entre l'homme et son milieu par la détérioration des systèmes productifs agro-sylvo-pastoraux et la paupérisation des populations rurales. La question de l'environnement a pris une nouvelle dimension dans la problématique de développement en Mauritanie depuis l'exploitation offshore du pétrole en 2006. En effet, outre les problèmes de désertification et de déforestation dont l'impact pèse lourdement sur l'équilibre écologique et les conditions de vie des populations, le pays pourrait craindre de nouveaux risques liés à l'exploitation pétrolière comme la pollution des fonds marins et la soustraction de superficies non négligeables à la pêche.

3.2.10 La perte de ressources naturelles est inquiétante, qu'il s'agisse des ressources en eau, des ressources en sol ou de la biodiversité. Ainsi, l'étude récente sur l'impact des changements climatiques en Mauritanie a noté une baisse généralisée du total pluviométrique allant de 30 à

40 %, sur la période 1960-2007. Selon l'étude, la diminution de la pluviométrie a entraîné une augmentation du taux de ruissellement de l'ordre de 45 à 50 % au détriment de l'infiltration, provoquant ainsi une baisse considérable du niveau des nappes phréatiques. Ce phénomène, couplé à la dégradation du couvert végétal, renforce l'érosion hydrique et éolienne des sols.

3.2.11 Face à l'étendue des problèmes environnementaux et à la faveur d'une prise de conscience grandissante de l'ampleur de leurs enjeux, la Mauritanie a adopté, en 2000, une loi portant code de l'environnement. Le pays a ratifié la quasi-totalité des conventions internationales relatives à l'environnement et repris les OMD y afférant dans sa stratégie globale de développement (CSLP). Une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) à l'horizon 2015 a été adoptée, en octobre 2006, qui vise l'intégration des différents principes de durabilité environnementale dans les politiques publiques du pays. Cette stratégie prévoit une approche intégrant à la fois les dimensions sociale, économique et environnementale.

3.2.12 Parallèlement, un plan d'action national pour l'environnement (PANE), accompagné d'un plan de lutte contre la désertification, a été adopté en 2006. En 2007, un nouveau Code forestier a été promulgué et le décret de 2004, rendant obligatoire la réalisation préalable d'études d'impact environnemental, a été renforcé. Par ailleurs, le Conseil des ministres de l'Organisation de la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), dont la Mauritanie est membre, a adopté, en juillet 2008, un Plan d'action stratégique visant la préservation durable de l'environnement dans le Bassin du fleuve Sénégal, soutenu par un important financement de près de 346 millions de dollars EU. Ce plan s'ajoute à l'initiative similaire déjà prise dans le cadre du CILSS pour traiter la contrainte environnementale dans un cadre supranational, mettant en commun les efforts de différents Etats.

3.2.13 En outre, dans le cadre de son plan d'action énergétique (2011-2015) destiné à lutter contre le réchauffement climatique, le Gouvernement accorde la priorité à la mise en œuvre d'une politique reposant sur la diffusion de choix

énergétiques plus performants, associant efficacité et viabilité pour toutes les formes d'énergie (éclairage, production d'électricité, accès à l'eau, au gaz et aux TIC etc.). Le plan d'action prévoit la mise en place de guichet spécifique pour les énergies renouvelables dont le développement sera soutenu par la promotion de l'électrification par systèmes hybrides (solaires- éoliens- biocarburants) et les technologies alternatives appropriées pour des localités rurales ayant entre 500 et 1 500 habitants.

3.2.14 L'ensemble des défis et faiblesses auxquels se trouve confrontée la Mauritanie se reflètent dans les résultats de l'exercice d'évaluation de la performance institutionnelle du pays (EPIP), des trois dernières années (2008, 2009 et 2010). Ces résultats montrent que des progrès, accomplis dans plusieurs domaines, restent insuffisants, notamment en ce qui la gouvernance économique et financière, l'amélioration du cadre légal et réglementaire des affaires, et l'intégration régionale. Cette situation résulte en partie, de la faiblesse des capacités institutionnelles de l'administration, et de l'instabilité politique qu'a connu le pays au cours de ces dernières années. A la lumière de ce qui précède, la Mauritanie se trouve placée dans le 2<sup>ème</sup> quintile, avec une note moyenne de 3,60 (voir annexe 4).

### **3.3 Forces et opportunités**

3.3.1 *De par sa position géographique, la Mauritanie appartient à deux grands espaces économiques et culturels dont la complémentarité est évidente.* L'appartenance de la Mauritanie à la fois aux espaces maghrébin et sub-saharien lui confère un potentiel important de développement économique et social. Cette situation lui donne l'avantage de pouvoir s'intégrer à un espace économique plus large que les autres pays membres de l'UMA et à mieux s'insérer dans l'économie mondiale. La mise à profit de ce potentiel pourrait générer une croissance plus forte de l'économie, à même d'améliorer les revenus des populations et de réduire durablement la pauvreté dans le pays. A cela, s'ajoutent des richesses importantes en ressources naturelles (minerai de fer, or, cuivre, etc.). Ces ressources, associées à un potentiel agropastoral et halieutique important,

restent cependant à valoriser pour stimuler et développer l'activité industrielle.

3.3.2 La Mauritanie dispose d'un potentiel agricole important avec des superficies de cultures pluviales dont les zones de concentration se situent au Sud, au Sud-est et au Centre du pays, de culture sous décrues au sud et des superficies irriguées concentrées dans la vallée du fleuve Sénégal. Cependant, moins de 50% de la superficie totale cultivable est actuellement mise en valeur annuellement. Dans le domaine de l'élevage, le pays dispose également d'importants atouts, avec notamment un potentiel en bétail et viande considérable (plus de 1,5 million de bovins, 1,1 million de camélins, 15,9 millions d'ovins-caprins) sous exploité, malgré un besoin local important et la présence de marchés extérieurs de proximité porteurs (pays du Maghreb et de la sous-région ouest-africaine). Les côtes mauritaniennes, qui comptent parmi les plus poissonneuses au monde, recèlent des ressources halieutiques considérables dont l'exploitation rationnelle peut générer des niches à fort potentiel de création d'emplois. La Mauritanie peut également renforcer sa position en tant que destination touristique au regard de la diversité de son paysage, en développant notamment le tourisme saharien et balnéaire.

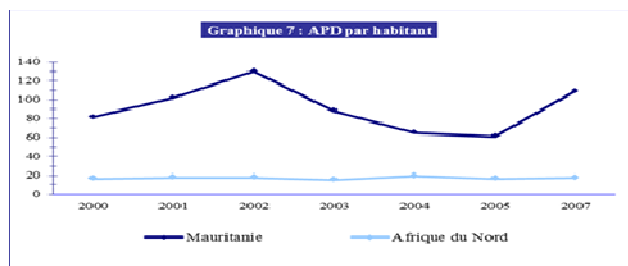
3.3.3 *L'exploitation de l'ensemble de ces atouts est cependant limitée par la faiblesse des infrastructures, notamment dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des transports, dont la faible disponibilité et les coûts freinent la fluidité des activités économiques.* Pays désertique, le problème de l'eau est récurrent tant en milieu rural que urbain où les taux de couverture sont encore faibles (voir paragraphe 2.4.5). Le pays est également contraint par la disponibilité insuffisante de l'offre d'énergie pour les besoins de production et de développement industriel, et des infrastructures de transport très peu développées. Il reste évident que la satisfaction des besoins en infrastructures face à l'immensité du territoire mauritanien constitue un défi important à relever par les autorités pour tirer pleinement parti du potentiel important que recèle le pays. En outre, la fragilité politique du pays, observée au cours de ces dernières années a également handicapé la mise en valeur de son potentiel économique, freinant ainsi le rythme de croissance économique.

Toutefois, l'entrée de la Mauritanie dans une ère politique nettement améliorée depuis le rétablissement de l'ordre constitutionnel, suite aux élections présidentielles de juillet 2009, devrait contribuer à engendrer un climat plus serein et propice à la restauration de la confiance des investisseurs et à la relance de la croissance économique.

### **3.4 Développements récents dans la coordination/harmonisation de l'aide et positionnement de la BAD dans le pays**

#### *Développements récents dans la coordination/harmonisation de l'aide*

3.4.1 *L'instabilité politique, qui a prévalu au cours de ces dernières années, a affaibli le dispositif de coordination de l'aide extérieure en Mauritanie.* Celle-ci est assurée par le Ministère des affaires économiques et du développement (MAED) à travers un Comité Etat-donateurs chargé du suivi de la mise en œuvre du CSLP et de la Déclaration de Paris. Toutefois, ce mécanisme de coordination a été interrompu suite à la crise et à la suspension des programmes des principaux partenaires au développement du pays, qui en a résulté. Avec la normalisation de la situation politique, le Gouvernement a mis en place un dispositif institutionnel de pilotage du Cadre budgétaire à moyen terme pour la période 2011-2013 qui servira de base à l'élaboration des prochaines lois des finances. En attendant la redynamisation du système de coordination par le Gouvernement, la programmation et le suivi de la mise en œuvre des interventions s'opèrent à travers les réunions des groupes thématiques sectoriels, regroupant les représentants de l'administration et des bailleurs de fonds. Les principaux groupes portent sur l'éducation, l'environnement, le secteur privé, le développement rural, la décentralisation, l'hydraulique et la santé. Cependant, actuellement seul le groupe thématique sur l'éducation tient des réunions régulières, et dans l'ensemble la coordination reste faible.



3.4.2 Durant la période de crise politique, la Banque a maintenu ses efforts de coordination avec les autres partenaires, avec lesquels elle a pu avoir des échanges réguliers sur les évolutions de la situation politique, économique et sociale dans le pays et s'assurer de la poursuite de l'exécution des projets qu'elle finance en Mauritanie. A la suite de la normalisation politique, ces efforts se sont poursuivis à travers des activités conjointes, notamment avec la BM et le FMI. En juin 2010, les principaux bailleurs de fonds de la Mauritanie ont participé à Bruxelles à une Table Ronde, organisée par le Gouvernement, au cours de laquelle ce dernier a présenté les principales orientations de son programme économique et d'investissements publics. Cette Table Ronde a permis de mobiliser à nouveau l'ensemble des partenaires autour des objectifs de développement de la Mauritanie. Cette mobilisation s'est traduite par d'importantes promesses de financements (3,28 milliards de dollars EU contre 2,8 milliards de besoins exprimés).

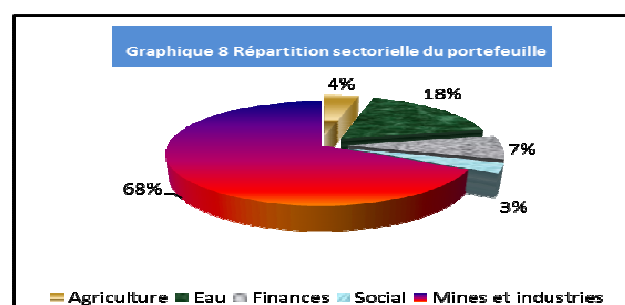
3.4.3 Les principaux donateurs multilatéraux de la Mauritanie, que sont la Banque, la Banque mondiale, la Commission européenne et le PNUD, ont toujours coordonné leur assistance dans leur domaine respectif de concentration, afin que celle-ci soit aussi complémentaire que possible. Le FMI a, quant à lui, conclu avec le Gouvernement, en mars 2010, un nouveau programme économique appuyé par une Facilité élargie de crédit (FEC) de 118 millions de dollars EU.

3.4.4 La coordination sera renforcée dans le cadre de la prochaine stratégie 2011-2015, en particulier dans les domaines et secteurs ciblés par la Banque. La Banque veillera notamment à une bonne coordination avec les institutions de Bretton Woods, les agences des Nations Unies et les partenaires bilatéraux dans les domaines ci-après : la gouvernance et la lutte contre la corruption,

l'appui au développement du secteur privé, les infrastructures. Dans ce dernier domaine, la Banque cherchera à créer des synergies avec les autres partenaires, y compris les fonds arabes, l'Union européenne et les bailleurs de fonds bilatéraux. Une plus grande implication du bureau extérieur devrait permettre à la Banque d'assurer un meilleur suivi de ses activités et de participer de manière plus active et régulière aux activités de coordination de l'aide.

### Positionnement du Groupe de la Banque

3.4.5 Le portefeuille actif de la Banque en Mauritanie, au 31 octobre 2010, est composé de 14 opérations, pour un montant global d'engagements nets de 192,95 millions d'UC, pour lesquels le taux de décaissement est de 56,49% pour les opérations du secteur public. Au plan sectoriel, les engagements se répartissent entre l'industrie et les mines (68%), l'eau (17%), le secteur financier (8%), le secteur social (3%) et l'agriculture (4%) (voir annexe 8). La part du secteur de l'industrie et des mines est devenue prépondérante depuis l'approbation, en septembre 2009, du projet d'extension de la SNIM GUELBI II (175 millions de dollars EU). Avant l'approbation de ce projet, la part des engagements de la Banque dans le secteur de l'eau représentait plus de 42% du portefeuille.



3.4.6 En Mauritanie, la Banque a toujours accordé une attention particulière au secteur des équipements collectifs, en particulier celui de l'eau dont la pénurie est fortement ressentie au niveau des populations des villes et des zones rurales, et handicape le développement des activités industrielles et commerciales. Afin de contribuer au développement de ce secteur vital, et d'améliorer l'accès des populations à l'eau potable, la Banque lui a consacré la totalité de l'allocation du FAD 11 (13,05 millions d'UC)

dans le cadre de financements supplémentaires au Projet d'adduction d'eau potable de la ville de Nouakchott (Aftout Essahili).

### ***Performance du portefeuille***

3.4.7 Au cours de ces dernières années, la Banque a engagé, à travers des réunions régulières, un dialogue suivi et soutenu avec les autorités mauritaniennes dans le but d'améliorer la performance du portefeuille. Plusieurs actions ont été menées tant au niveau du Gouvernement (amélioration du dispositif institutionnel de suivi des projets, accélération de l'exécution de certains projets, etc.) que de la Banque (renforcement et amélioration de la qualité des supervisions dont le taux est passé pour les projets du secteur public de 1,0 en 2008 à 1,76 en 2009, mise en œuvre de mesures d'assainissement avec la sortie du portefeuille des projets âgés, etc.). Grace à ces mesures, la performance globale du portefeuille a connu une amélioration relative entre les CPPR de 2007 et 2009, avec des notes respectives de 2,2 et 2,32 (voir annexe 9). Les améliorations les plus significatives ont porté sur la réduction de l'âge moyen des projets qui est passé de 4 à 2,6 ans, et l'augmentation du taux de décaissement qui est passé de 37,8% à 48,8% pour les projets du secteur public. La tendance à l'amélioration des décaissements s'est poursuivie en 2010, le taux moyen de décaissement des projets du secteur public ayant été porté à près à 56,49% au 31 octobre 2010, confirmant ainsi l'accélération de l'exécution de certains projets connaissant des retards dans leur mise en œuvre.

3.4.8 La revue du portefeuille de 2009 avait également fait ressortir la nécessité de poursuivre des actions en vue d'en améliorer davantage la performance. Parmi ces actions, figurent notamment la nécessité de renforcer les capacités des agences d'exécution des projets et celle d'améliorer les délais et les procédures de passation des marchés, afin d'éviter des retards dans la mise œuvre de ces opérations. Sur ce dernier point, le Gouvernement a entrepris une réforme importante de code de passation des marchés publics pour améliorer la transparence et accélérer les procédures d'attribution des marchés publics. Pour ce qui est des agences d'exécution des projets, la Banque, à travers EADI, et le

Gouvernement ont organisé, en octobre 2010, un atelier de formation à leur intention. Cet atelier a permis de mieux les familiariser avec les règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition, de décaissement, de gestion comptable et d'audit des projets et de renforcer leurs capacités en la matière. Cet atelier a été couplé avec une mission d'amélioration de la performance du portefeuille, à travers laquelle la Banque a pu apporter un appui technique aux agences d'exécution dans différents domaines (décaissement, acquisitions, etc.), notamment pour les projets connaissant des retards dans leur exécution. Pour chacun des projets concernés, un plan d'action a été mis au point avec les autorités en vue d'en accélérer l'exécution. La Banque suit la mise en œuvre de ces plans d'action de manière étroite.

### ***Impact des opérations de la Banque***

3.4.9 Dans le cadre des stratégies précédentes, la Banque est intervenue en Mauritanie, dans plusieurs secteurs parmi lesquels le secteur social (éducation, santé, microfinance), l'agriculture et le développement rural, l'industrie et les mines, les infrastructures (eau, électricité, transport) et l'appui aux réformes. Toutes ces interventions ont eu un impact positif dans leurs secteurs respectifs et contribué aux efforts de développement du pays. Toutefois, le secteur, qui a, au cours de ces dernières années, bénéficié, avec une certaine constance, de l'appui de la Banque est celui de l'eau. Ce secteur constitue depuis plusieurs années, un domaine prioritaire de l'assistance de la Banque en Mauritanie, y compris dans le cadre de la stratégie intérimaire 2006-2007. L'assistance de la Banque dans ce secteur a apporté essentiellement sur : (i) le renforcement de l'alimentation en eau potable de la ville de Nouakchott à travers le développement de la mise à niveau des infrastructures d'adduction d'eau potable ; (ii) la réalisation et la réhabilitation des stations de traitement des eaux usées ; (iii) la construction de stations de pompage et d'un château d'eau ; (iv) la réalisation de points d'eau en milieu rural (275). Globalement, l'assistance de la Banque a contribué à atténuer les déficits en eau aussi bien en milieu rural que urbain. Les progrès dans ce domaine sont matérialisés par un accroissement du taux de desserte (voir paragraphe

2.4.5.) Par ailleurs le projet, dont l'exécution est achevée, fournit de l'eau potable de façon continue à la ville de Nouakchott, soit à près du tiers de la population mauritanienne, depuis le 12 octobre 2010. Compte tenu de l'expérience acquise par la Banque dans le secteur de l'eau, il est suggéré qu'elle y poursuive son intervention dans les prochains cycles du FAD.

3.4.10 Pour ce qui est de la microfinance, qui figurait également comme une des priorités de la stratégie intérimaire, l'assistance de la Banque a permis d'insuffler à ce secteur une nouvelle dynamique, notamment de promotion de l'auto emploi et d'activités génératrices de revenu avec un impact significatif sur la réduction du chômage et de la pauvreté en faveur des plus démunis, en particulier les femmes et les jeunes. Sous l'effet de cette dynamique, le Gouvernement a également pu mettre en place un cadre légal et réglementaire, qui a permis d'améliorer graduellement l'organisation et la supervision du secteur, qui se fait désormais par la Banque Centrale de Mauritanie. La mise en place de ce cadre ouvre de nouvelles perspectives de développement pour le secteur. La Banque continuera à appuyer et à suivre le développement de ce secteur à travers le Projet de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance (PRECAMF), qui bénéficie également de l'appui d'autres partenaires (Banque mondiale, Canada, Allemagne, etc.), dont l'exécution s'étalera sur la période du FAD 12.

#### *Enseignements tirés du DSP 2006-2007*

3.4.11 Les principales leçons tirées de la mise en œuvre du DSP intérimaire 2006-2007, devant être prises en compte lors de la mise en œuvre de la présente stratégie comprennent : (i) la nécessité d'éviter une trop grande dispersion des interventions de la Banque et de maintenir une approche sélective au regard du montant relativement modeste de l'allocation de la Mauritanie ; (ii) la pertinence de la priorité accordée au secteur des infrastructures, et particulièrement celui de l'eau, en raison de son effet sur les autres activités économiques, la santé et les conditions de vie des populations et sa contribution à l'atteinte des OMD ; (iii) la nécessité d'aligner la stratégie de la Banque sur la période du plan d'action du CLSP pour être en

mesure de mieux évaluer l'impact et les résultats ; (iv) la nécessité de mettre en œuvre une stratégie active et dynamique de mobilisation des ressources pour pouvoir accompagner et soutenir les efforts de développement de la Mauritanie au-delà de l'allocation du FAD ; (v) la nécessité d'accompagner le financement de projets par des études économiques et sectorielles pour améliorer la qualité du dialogue avec le Gouvernement et avoir une meilleure connaissance des questions spécifiques touchant au développement de la Mauritanie. ; (vi) la nécessité de mettre l'accent sur les opérations de renforcement des capacités pour améliorer et accroître l'efficacité des interventions de la Banque.

## **IV. STRATEGIE DU GROUPE DE LA BANQUE POUR LA MAURITANIE**

### **4.1 Justification de l'intervention de la Banque**

4.1.1 *La stratégie d'assistance de la Banque, pour la période 2011-2015, vise à contribuer à la réalisation des objectifs prioritaires de la Mauritanie axés sur le renforcement de la compétitivité de l'économie et la réduction de la pauvreté.* En tenant compte des leçons tirées de la mise en œuvre du précédent DSP et de la revue du portefeuille de 2009, ainsi que des orientations de la stratégie à moyen terme de la Banque, le présent DSP mettra l'accent sur les deux piliers suivants: **(i) le renforcement des infrastructures ; et (ii) l'amélioration de la gouvernance économique et financière.** Le choix de ces piliers a été mené de manière participative. Lors de la mission de dialogue sur le DSP, qui a eu lieu du 7 au 11 novembre 2010, un atelier regroupant, l'administration centrale et la société civile a été organisé. Au terme de cet atelier, les participants ont confirmé la cohérence des piliers avec les priorités du CSLP.

4.1.2 Afin d'asseoir les conditions d'une croissance diversifiée, durable et créatrice d'emplois, la Banque s'attachera à consolider les acquis de la stratégie précédente tout en restant sélective, compte tenu du niveau modeste de l'allocation du pays. A cet effet, ses interventions dans les infrastructures seront davantage renforcées, en raison de sa bonne performance dans ce secteur, des besoins considérables de la



Mauritanie en la matière et de son impact direct sur les conditions de vie des populations.

4.1.3 A travers les deux piliers proposés, cette stratégie prend également en compte les synergies et la complémentarité nécessaire entre les interventions des différents partenaires au développement. Elle met ainsi l'accent sur le partenariat stratégique et la sélectivité afin d'avoir un impact significatif sur la lutte contre la pauvreté en Mauritanie.

4.1.4 L'approche stratégique de la Banque vise à aider la Mauritanie à faire face aux défis majeurs mentionnés à la section 3.2, à travers les domaines de concentration retenus, qui ont un impact potentiel significatif en termes d'accroissement de la productivité et de renforcement des activités génératrices de revenus. Les projets et les actions de réformes prévus dans le cadre de la stratégie, dont les piliers sont ci-après détaillés, favoriseront une croissance accélérée et distributive, soutenue par le développement des activités génératrices de revenus et de création d'emplois, qui constitue un des objectifs majeurs du CSLP III.

#### ***Pilier I : Renforcement des infrastructures***

4.1.5 Le pilier I est conforme aux axes 1 et 3 du CSLP ainsi qu'à l'objectif 4 de son plan d'action (2011-2015). A travers ce pilier, la Banque s'attachera à contribuer à renforcer les infrastructures de base dont le développement est crucial pour asseoir les bases d'une croissance soutenue et diversifiée. Son intervention privilégiera principalement le soutien au développement de l'hydraulique rurale dans le cadre du programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement et l'appui à l'amélioration de l'accès à l'électricité, en particulier dans le milieu rural. Cette orientation stratégique se justifie par les effets synergiques de l'accès à l'eau potable, aux services d'assainissement, à l'électricité et aux services de transports sur les conditions de vie et d'hygiène des populations en milieu rural et leur impact sur le développement durable, les activités industrielles et commerciales et la réduction de la pauvreté.

4.1.6 Dans ce cadre, la Banque renforcera la mise en œuvre du programme national

d'alimentation en eau potable et d'assainissement, en vue de contribuer à faire passer la proportion de la population ayant accès à une source améliorée d'eau potable d'environ 58,3% en 2008 à environ 75% à l'horizon 2015. L'intervention de la Banque dans ce sous-secteur permettra de renforcer l'impact des autres projets d'AEP financés par la Banque, dont le projet d'AEP de la ville de Nouakchott « Aftout Essahili » approuvé en 2003, le projet d'AEP et d'assainissement en milieu rural dans le cadre de l'initiative RWSSI, approuvé en 2006, et le projet d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE) sur les ressources de la Facilité africaine de l'eau (FAE), approuvé en 2007.

4.1.7 La Banque soutiendra également la production et la distribution de l'électricité pour en améliorer l'accessibilité. Ceci permettra non seulement d'améliorer les conditions de vie des populations, mais également de susciter le développement de nouvelles opportunités d'activités génératrices de revenu, notamment dans le milieu rural. Outre l'eau et l'électricité, auxquelles la Banque accordera la priorité dans la mise en œuvre de la stratégie, elle poursuivra également le dialogue avec le Gouvernement sur le secteur des transports, en particulier en ce qui concerne les aspects liés à l'intégration régionale, et les travaux analytiques destinés à favoriser une meilleure connaissance du secteur aussi bien par la Banque que par les autorités.

#### ***Pilier II : Amélioration de la gouvernance économique et financière***

4.1.8 Ce pilier est conforme à l'axe 4 du CSLP. A travers ce pilier, la Banque mettra l'accent sur l'appui aux réformes et au renforcement des capacités institutionnelles de l'administration publique de manière à améliorer la gestion des ressources publiques et la qualité des services publics. L'objectif de la Banque, dans le cadre de ce pilier, sera de promouvoir la stabilité macroéconomique et de soutenir la croissance, à travers un appui aux efforts du Gouvernement visant à améliorer la gestion des finances publiques, moderniser l'administration et renforcer ses capacités, et améliorer le climat des affaires.

4.1.9 A travers les deux piliers proposés dans la présente stratégie, qui revêtent une importance particulière pour le cadre d'exercice de l'activité économique, la Banque accompagnera le Gouvernement dans ses efforts visant à améliorer l'environnement des affaires. Dans ce contexte, la Banque explorera également la possibilité d'interventions directes dans des opérations du secteur privé. Il s'agira de soutenir les secteurs porteurs de croissance et les secteurs d'exportation dont les investissements seront favorisés par la reprise de la demande mondiale à moyen terme. La Banque privilégiera les opérations susceptibles d'avoir un impact important sur le développement.

#### ***Programme indicatif de travail (2011-2015)***

4.1.10 Le programme indicatif soutenant en partie la mise en œuvre de la stratégie proposée et qui a fait l'objet de discussions avec le Gouvernement et est présenté en annexe 5. Ce programme tient compte des interventions des autres partenaires au développement. La Banque privilégiera le cofinancement pour les opérations relevant des domaines d'intervention communs.

#### **4.2 Résultats attendus et cibles**

4.2.1 Les défis et les contraintes majeurs de la Mauritanie, les principaux axes stratégiques du CLSP III, les piliers du DSP et les résultats attendus sont présentés aux annexes 6 et 7.

#### ***Résultats 1 : Renforcement de l'accès des populations à l'eau potable***

4.2.2 La stratégie de la Banque consistera à soutenir la mise en œuvre du programme national d'alimentation en eau potable et d'assainissement (PNAEPA-2015) en renforçant les infrastructures dans le sous-secteur. L'objectif visé est d'améliorer significativement les taux de raccordement au réseau public d'eau potable. La Banque mettra l'accent sur le développement des adductions d'eau en milieu rural afin que son intervention profite à un plus grand nombre de populations concernées par l'extrême pauvreté. Pour atteindre ce résultat et soutenir le pays dans l'atteinte des OMD, la Banque entend appuyer les efforts du Gouvernement dans la mobilisation des ressources supplémentaires en privilégiant les opérations de cofinancement ou de financement

parallèle. L'action de la Banque dans le sous-secteur de l'eau devrait contribuer à atteindre les objectifs du Gouvernement en matière d'accessibilité à l'eau potable et à l'assainissement.

#### ***Résultats 2 : l'amélioration de l'accès à l'électricité en particulier dans le milieu rural***

4.2.3 La Banque appuiera le Gouvernement pour développer le sous-secteur de l'électricité qui est caractérisé par des taux de couverture et d'accès très faibles, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Cette situation résulte essentiellement des disponibilités électriques insuffisantes découlant notamment de la typologie de l'habitat, de la faible valorisation des ressources énergétiques et des prix exorbitants des hydrocarbures. La Banque appuiera la Mauritanie pour faire face à ces contraintes en vue d'amélioration de l'offre d'électricité et la maîtrise de l'énergie, en particulier dans le milieu rural de manière à renforcer les conditions de vie des ménages. Ce faisant l'intervention de la Banque contribuera à accroître les opportunités de développement des activités génératrices de revenus dans ce milieu en faveur de la réduction de la pauvreté.

#### ***Résultats 3 : L'amélioration du climat des affaires***

4.2.4 Pour ce résultat, l'intervention de la Banque consistera à soutenir d'une part le développement des infrastructures, qui sont essentielles à l'exercice de l'activité économique, et d'autre part les réformes visant à consolider la stabilité macroéconomique, améliorer le cadre légal et réglementaire des affaires et à promouvoir l'investissement privé. L'objectif est de contribuer à l'accroissement de la participation du secteur privé à l'activité économique. La Banque interviendra dans ce domaine en étroite collaboration avec l'UE et la BM.

#### ***Résultat 4 : Amélioration de la gestion des finances publiques et renforcement des capacités de l'administration en matière de pilotage des politiques économiques et sectorielles***

4.2.5 Ce volet constitue un des axes majeurs du programme de réforme du Gouvernement dont l'objectif vise en priorité à renforcer l'efficacité



dans la gestion des ressources publiques, à moderniser le cadre institutionnel et organisationnel de l'administration, de manière à améliorer son efficacité dans la mise en œuvre et le suivi des politiques économiques et sociales. L'action de la Banque, dans le cadre de ce résultat, consistera à soutenir l'accélération des réformes et le renforcement des capacités institutionnelles de l'administration. La Banque mettra l'accent sur le renforcement des capacités des ressources humaines, et la maîtrise des outils de cadrage macroéconomique, d'élaboration et de suivi-évaluation des programmes d'investissements publics et de programmation des dépenses publiques. Son intervention se fera sous formes d'assistance technique et d'appui aux réformes en cofinancement avec d'autres partenaires au développement.

#### ***Questions liées aux ressources***

4.2.6 La mise en œuvre de la stratégie proposée se fera en partie avec les allocations dont bénéficiera la Mauritanie au titre des différents cycles du FAD. Toutefois, pour pouvoir soutenir les efforts de développement de la Mauritanie, au-delà de ces allocations, la Banque mettra en œuvre une politique active et dynamique de mobilisation de ressources. Dans ce contexte, elle intensifiera les actions nécessaires visant à promouvoir les cofinancements avec les autres partenaires et à identifier d'autres ressources susceptibles de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie (Fonds fiduciaires, Facilité africaine de l'eau, RWSSI2, IPPF-NEPAD, Guichet BAD pour les opérations à garantie non souveraine, etc.). Il convient de noter que cette politique a permis, au cours de la période du FAD 11, à la Banque de mobiliser des ressources d'un montant de près de 200 millions de dollars EU, représentant environ 15 fois l'allocation du pays.

#### ***Activités autres que les prêts***

4.2.7 La Banque accordera, au cours de la période du DSP, une attention particulière aux études économiques et sectorielles (EES) pour appuyer la réalisation des objectifs prévus. Il s'agit essentiellement d'améliorer la connaissance par la Banque et les autorités mauritaniennes des questions spécifiques liées au développement du

pays et de renforcer le dialogue avec ces dernières dans les domaines de politiques et de stratégie économiques. La Banque mettra également l'accent sur les opérations d'assistance technique et de renforcement de capacités, afin d'accompagner la mise en œuvre des programmes de réformes et des projets d'investissement.

#### ***Suivi et évaluation du DSP***

4.2.8 ***En étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres parties prenantes, le système de suivi et évaluation du DSP 2011-2015 sera renforcé et amélioré en tenant compte des faiblesses identifiées dans la mise en œuvre du DSP 2006-2007.*** Les indicateurs du cadre axé sur les résultats (voir annexe 7) de la stratégie ont été sélectionnés de manière à être mesurables et liés aux objectifs fixés dans le cadre des opérations de la Banque au cours de la période couverte par le DSP. L'amélioration de la fiabilité du système de suivi et évaluation se fera dans le cadre d'un dialogue suivi et renforcé, d'une part avec le Gouvernement, et d'autre part, entre ce dernier et les partenaires au développement, à travers une meilleure coordination des activités (missions conjointes, revues à mi-parcours, réunions spécifiques, groupes thématiques, etc.). Lors de la revue à mi-parcours du DSP, prévue en 2013, la Banque appréciera les résultats réalisés et tirera les leçons pour la période restante du DSP.

#### ***Suivi et évaluation du Gouvernement***

4.2.9 Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre du CSLP est centré sur le tableau des ressources et le tableau de bord sectoriel de suivi trimestriel des activités prioritaires du plan d'action. Ce dispositif sera renforcé par le CDMT (2011-2013) en cours de préparation, la note de synthèse trimestrielle, le rapport annuel sur l'évaluation de l'impact du CSLP et les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vies des ménages (EPCV). Toutefois, des insuffisances persistent au niveau des mécanismes de suivi-évaluation en raison d'une faible appropriation du CSLP par les différents acteurs et d'une coordination insuffisante des activités. Ces faiblesses s'ajoutent à celles du dispositif de collecte de données et à l'absence au niveau national d'un système fiable de mesure d'impact

des actions entreprises à travers le choix d'indicateurs pertinents et quantifiables.

### **4.3 Questions de dialogue avec le pays**

4.3.1. Outre la question de l'intégration régionale (voir paragraphe 2.3.3) et les domaines de concentration proposés dans la présente stratégie le dialogue entre la Banque et le Gouvernement, durant la période de mise en œuvre du présent DSP, mettra un accent particulier sur les domaines pour lesquels des insuffisances ont été relevées par l'évaluation 2010 de la performance institutionnelle pays (discipline budgétaire, climat des affaires, ressources humaines, etc.), la performance du portefeuille et la sécurité alimentaire.

4.3.2 La Banque poursuivra ses efforts pour l'amélioration de la performance des opérations. Il convient de noter que dans ce domaine le dialogue s'est nettement renforcé depuis la dernière revue du portefeuille et le sera davantage avec d'une part, l'amélioration en cours du dispositif institutionnel de suivi et de coordination des projets au niveau du Gouvernement, et d'autre part le suivi encore plus rapproché qui sera exercé par la Banque, à travers une plus grande implication du Bureau extérieur.

4.3.3 Enfin, la Banque poursuivra le dialogue avec les autorités sur la question de la sécurité alimentaire qui se pose avec acuité à la Mauritanie. Le Gouvernement souhaite trouver une solution durable au déficit structurel de la production céréalière du pays et atteindre un taux de couverture de 50% en 2015, en conformité avec les objectifs du CSLP III. A cet effet, le Gouvernement entend renforcer les infrastructures de retenues d'eau (petits barrages) pour accroître la production céréalière. La Banque maintiendra ainsi un dialogue constant avec le pays sur la mobilisation des ressources destinées à la mise en place d'infrastructures agricoles dans les zones ciblées.

### **4.4 Risques potentiels et mesures d'atténuation**

4.4.1 La mise en œuvre de la stratégie 2011-2015 pourrait être contrainte par trois risques majeurs: (i) l'instabilité politique du pays ; (ii) la vulnérabilité de la stabilité macroéconomique aux

chocs exogènes ; et (iii) la faiblesse des capacités de l'administration. Ces risques pourraient affecter négativement la mise en œuvre du programme du Gouvernement. Ils pourraient toutefois être atténués par les effets conjugués de plusieurs facteurs favorables qui interviendront dès 2010.

4.4.2 Au regard de l'instabilité politique du pays, au cours des récentes années, cette dernière pourrait représenter un risque pour la mise en œuvre de la stratégie de la Banque. Ce risque est cependant atténué par l'apaisement du climat politique, suite aux élections présidentielles de juillet 2009, qui ont consacré le retour du pays à l'ordre constitutionnel. Cette évolution positive est confortée par l'amélioration graduelle du dialogue entre les différentes forces politiques du pays et l'engagement de la communauté internationale à accompagner la Mauritanie dans les efforts de consolidation de la stabilité politique.

4.4.3 En ce qui concerne la stabilité macroéconomique, elle devait être renforcée par : (i) l'engagement du Gouvernement à poursuivre les réformes et la mise en œuvre du nouveau programme triennal soutenu par le FMI ; (ii) la reprise de la demande mondiale adressée à la Mauritanie; et (iii) la relance des investissements liés la reprise escomptée de l'économie mondiale et l'amélioration de la situation politique du pays. L'ensemble de ces facteurs, dont les effets bénéfiques seront conjugués à la poursuite par les autorités d'une politique prudente d'endettement, devraient contribuer au maintien des équilibres internes et externes et renforcer la stabilité macroéconomique à moyen terme. Sur le long terme, en vue d'atténuer l'impact des chocs extérieurs, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie de renforcement de la diversification de l'économie, en développant le secteur des services (tourisme et TIC, etc.).

4.4.4 Pour ce qui est du renforcement des capacités de l'administration, les principaux partenaires au développement, dont la Banque, ont répondu favorablement à la demande du Gouvernement de soutenir ses efforts dans ce domaine. La priorité accordée à ce volet permettra ainsi de mobiliser des ressources qui seront affectées à des opérations de modernisation de l'administration et développement des ressources

humaines, qui permettront au pays de disposer de moyens plus appropriés pour le pilotage des politiques macroéconomique et des stratégies sectorielles.

## V. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

### 5.1 Conclusion.

*5.1.1 La Mauritanie s'est engagée depuis près d'une décennie dans un processus de développement et de réformes économiques et sociales ayant conduit à une croissance soutenue et à une réduction de l'incidence de la pauvreté.*

Cependant, cet élan s'est estompé en 2008 et 2009 du fait des effets conjugués d'une conjoncture internationale défavorable et de la résurgence d'une crise politique. En dépit du démarrage récent de la production pétrolière et des progrès réalisés,, les indicateurs socio-économiques du pays demeurent encore faibles.

5.1.2 Aussi, la stratégie d'intervention du Groupe de la Banque pour 2011-2015 vise-t-elle à soutenir les efforts de développement du Gouvernement en vue d'améliorer l'accès aux services de base et de promouvoir une croissance durable et équitable. Cette stratégie s'inscrit dans les objectifs et priorités du Gouvernement définies dans le CSLP III. Elle repose sur deux piliers à savoir (i) **le renforcement des infrastructures ; et (ii) l'amélioration de la gouvernance économique et financière.**

### 5.2 Recommandation.

Les Conseils d'administration sont invités à examiner et adopter la stratégie proposée dans le présent DSP de la Mauritanie, pour la période 2011-2015.

## Annexe 1 : Indicateurs macro-économiques 2008-2014

	-----Est.-----		-----Projections-----				
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Revenu national et prix</b>							
PIB en prix constants	3.7	-1.1	4.6	5.2	5.4	6.0	5.4
PIB non pétrolier en prix constants	4.1	-0.9	5.2	5.3	5.5	5.8	5.6
Production de pétrole (1000 barils par jour)	12.1	10.7	7.5	7.5	7.5	10.0	1.0
Déflateur du PIB	12.4	-6.2	8.0	2.7	1.9	2.5	0.7
Déflateur du PIB non pétrolier	13.0	-4.1	8.7	2.7	2.0	2.0	1.0
Indice des prix à la consommation (moyenne/période)	1.3	2.2	4.8	4.8	5.1	5.0	5.0
Indice des prix à la consommation (fin de période)	3.9	5.0	4.6	5.1	5.0	5.0	5.0
<b>Secteur extérieur</b>							
Exportations de biens, f.o.b. (variation de la valeur en %)	27.5	-23.4	21.9	4.8	3.2	6.7	2.4
dont : hors pétrole	37.5	-20.8	28.8	4.7	3.3	3.4	2.6
Importations de biens, f.o.b. (variation de la valeur en %)	21.7	-26.3	16.4	12.1	2.8	-3.3	2.1
Solde des transactions courantes (en % du PIB)	-15.7	-12.7	-11.9	-16.3	-15.1	-10.0	-8.6
<b>Réserves officielles</b>							
Réserves officielles brutes 1/							
En millions de dollars EU, fin de période	194.9	237.9	247.6	288.6	335.4	386.5	437.0
En mois d'importations de l'année suivante, hors industries extractives	2.2	2.2	2.5	2.7	3.0	3.3	3.5
<b>Monnaie</b>							
Monnaie et quasi-monnaie (variation en %)	13.7	15.2	13.0	-	10.2	10.8	10.5
Crédit au secteur privé (variation en %)	23.6	3.9	11.4	-	8.1	8.0	7.3
<b>Investissement et épargne</b>							
Investissement brut (en % du PIB)	27.8	25.2	31.1	32.7	30.0	25.3	24.5
Épargne brute (en % du PIB)	12.0	12.4	19.2	16.2	14.9	15.3	15.9
<b>Opérations consolidées de l'État</b>							
Recettes et dons	25.9	26.7	27.8	25.8	25.6	25.6	25.5
Recettes et dons, hors pétrole	23.7	24.8	26.6	24.7	24.5	24.3	24.3
Recettes non pétrolières	22.9	24.0	23.5	23.4	23.3	23.2	23.2
Recettes pétrolières	2.2	1.8	1.2	1.1	1.1	1.2	1.2
Dépenses et prêts nets	32.8	32.0	32.8	30.2	28.9	28.3	28.0
Solde global, dons inclus Solde global hors pétrole, dons exclus	-7.0	-5.4	-5.0	-4.3	-3.3	-2.8	-2.5
Solde de base hors pétrole 2/-	-10.0	-8.0	-9.2	-6.8	-5.6	-5.1	-4.7
	-7.7	-5.3	-3.8	-1.6	-1.1	-1.0	-1.0
<b>Pour mémoire :</b>							
Taux de change ouguiya/\$EU (fin de période)	261.5	262.0	-	-	-	-	-
PIB nominal (milliards d'UM)	855	794	896	968	1040	1130	1199
PIB nominal hors pétrole (milliards d'UM)	798	759	868	938	1010	1089	1162
PIB nominal (millions de dollars EU)	3540	3029	3421	3695	3969	4312	4576
Population (en millions)	3.1	3.2	3.3	3.4	3.5	3.5	3.6
PIB par habitant (en dollars EU)	1124	939	1.036	1.093	1.146	1216	1260
Prix du pétrole (dollars EU/baril)	85.6	54.3	66.5	71.8	74.2	75.7	77.5

### Sources :

Autorités mauritaniennes, et estimations et projections des services du Département des statistiques de la banque et du FMI  
1/Hors compte pétrolier.

2/ Recettes publiques non pétrolières (hors dons) moins dépenses publiques (non compris les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures et les intérêts sur la dette extérieure).

**Annexe 2 : Indice de compétitivité mondiale 2010-2011**

<b>Analyse sur (12) piliers</b>	<b>Mauritanie Note (1-7)</b>	<b>Tunisie Note (1-7)</b>	<b>Lybie Note (1-7)</b>
<b>Indice de compétitivité mondiale (Rang sur 139)</b>	<b>3.14</b>	<b>4.65</b>	<b>3.74</b>
EXIGENCES DE BASE	3.39	5.25	3.34
1 <sup>ER</sup> : Institutions	3,23	5,19	3.34
2 <sup>ème</sup> piliers : Infrastructures	2,52	4,5	3.22
3 <sup>ème</sup> pilier : Stabilité macroéconomique	3,7	5,09	5.72
4 <sup>ème</sup> pilier : santé et éducation primaire	4,11	6,23	4.53
<b>Facteurs d'efficacité</b>	<b>2,79</b>	<b>4,28</b>	<b>3.19</b>
5 <sup>ème</sup> pilier : enseignement supérieur et formation	2,15	4.89	3.63
6 <sup>ème</sup> pilier Attractivité du marché des biens	3,45	4.68	3.2
7 <sup>ème</sup> pilier : Attractivité du marché du travail	3,89	4.26	2.81
8 <sup>ème</sup> pilier : Complexité des marchés financiers	2.66	4.27	2.99
9 <sup>ème</sup> pilier : Niveau technologique	2.55	3.86	2.87
10 <sup>ème</sup> pilier : Taille du marché	2.04	3.72	3.64
<b>Facteurs d'innovation</b>	<b>2.63</b>	<b>4.09</b>	<b>2.62</b>
11 <sup>ème</sup> pilier : Complexité du monde des affaires	2.9	4.34	2.86
12 <sup>ème</sup> pilier : Innovation	2.36	3.85	2.38

**Annexe 3 : Bilan de réalisations des OMD**

<i>Objectifs</i>	<i>Cibles retenues</i>	<i>Indicateurs retenus</i>	<i>Niveau initial</i>	<i>Niveau actuel</i>	<i>Objectif OMD en 2015</i>	<i>Probabilité d'atteinte</i>
<b>1. Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	Cible 1.A : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1. Proportion de la population en dessous du seuil de pauvreté	56,6%	42%	28,3%	<b>Improbable</b>
		2. Ecart de pauvreté (Incidence x Profondeur)	15,9%	6,1%	-	
		3. Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale	4,6%	6,3%	9,2%	
	Cible 1.B : Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif	4. Proportion emploi/population	nd	27%	100%	
		5. Proportion des travailleurs pour leur propre compte et des travailleurs familiaux dans l'emploi total	nd	69,6%		
		6. Taux de chômage	nd	31,2%	<20%	
	Cible 1.C : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	7. Proportion des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale	47%	39,4%	23,5%	
<b>2. Assurer une éducation primaire pour tous</b>	Cible 2 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	8. Taux net de scolarisation dans le primaire	49%	73%	100%	<b>Probable</b>
		9. Proportion des élèves commençant la première année et qui atteignent la dernière année du primaire	73,8%	49,3%	100%	
		10. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans, femmes et hommes	45,8%	77,5%	100%	
<b>3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	Cible 3 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	11. Rapport filles/garçons dans le primaire	0,72%	1,02%	1,0%	<b>Probable</b>
		12. Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national (Assemblée Nationale + Sénat)	nd	19%	50%	
<b>4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	Cible 4 : Réduire de 2/3, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans	13. Taux de mortalité infanto-juvénile au niveau national(en nombre pour 1000)	137	122	45	<b>Improbable</b>
<b>5. Améliorer la santé maternelle</b>	Cible 5A : Réduire de 3/4, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	14. Ratio de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances)	930	686	232	<b>Improbable</b>
	Cible 5.B : L'accès universel à la santé de la reproduction d'ici à 2015	15. Proportion de femmes mariées (15-49) utilisant une méthode contraceptive	5%	9%	100%	
<b>6. Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies</b>	Cible 6 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	16. Prévalence VIH/SIDA chez les 15-49 ans		0,6%		<b>Probable</b>
		17. Nombre de décès parmi les enfants de moins de 5 ans dus au paludisme sur le		6%		

Objectifs	Cibles retenues	Indicateurs retenus	Niveau initial	Niveau actuel	Objectif OMD en 2015	Probabilité d'atteinte
		nombre total				
7. Assurer un environnement durable	Cible 7.A : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	18. Proportion du territoire couverte par la forêt	0,4%	0,2%		Probable
		19. Emissions CO2, totales (en Mt)	2,6	2,6		
	Cible 7.B : Réduire la perte de biodiversité, en réalisant, en 2010, une réduction significative du taux de perte	20. Proportion de zones terrestres et marines protégées	nd	0,6%		
	Cible 7.C : Réduire de moitié, en 2015, la proportion des personnes sans accès durable à l'eau potable et à l'assainissement	21. Proportion de la population utilisant une source améliorée d'eau potable	37%	62%	82%	
22. Proportion de la population utilisant une installation d'assainissement améliorée		nd	21,8%			

Source : Autorités mauritaniennes, CSLP, août 2010



#### Annexe 4 : Evaluation des politiques et institution pays (EPIP) 2008-2010

Year	A. Economic Management			B. Structural Policies			C. Policies for Social Inclusion / Equity					D. Public Sector Management and Institutions					Overall Rating
	1 Macro	2 Fiscal	3 Debt	4 Regional Int./Trade	5 Fin. Sec.	6 Business Reg. Frame	7 Gender Equality	8 Equity Pub. Resource	9 Human Resources	10 Social Protection	11 Environment	12 Property Rights	13 Budget Management	14 Revenue Mobilization	15 Public Admin.	16 Corruption Pub. Sector	
2008	+1,0	3,5	+1,0	3,5	3,5	3,5	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	3,5	2,5	3,0	1,0	3,0	2,5	3,55
2009	3,5	3,5	+1,0	3,5	3,5	3,0	+1,0	+1,0	3,5	+1,0	3,5	2,5	3,0	+1,0	3,0	2,5	3,60
2010	+1,0	3,5	+1,0	3,5	3,5	3,0	+1,0	+1,0	3,5	+1,0	3,5	2,5	3,5	+1,0	3,0	2,5	3,66

### Annexe 5 : Programme indicatif de travail

Opérations	Approbation prévue	Montant indicatif en MUC	Région couverte
<b>PILIER I : le renforcement des infrastructures</b>			
Projet d'AEPA (RWSSI 2)	2-S 2012	A déterminer	A déterminer
Projet d'électrification rurale	1-S 2014	A déterminer	A déterminer
<b>PILIER II : Amélioration de la gouvernance économique et financière</b>			
Programme d'appui à la bonne gouvernance (PABG)	1S- 2011	A déterminer	Tout le pays

### Annexe 6 : Cibles et résultats attendus du DSP

				DSP 2011-2015	Approche stratégique : Renforcer la compétitivité du pays		
Défis et contraintes		Stratégie du Government			Piliers	Résultats attendus du DSP	Opérations
<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faible niveau de gouvernance et administratives inefficace Secteur privé peu développé</li> <li>2. Faible capacités de programmation et d'exécution des dépenses publiques</li> <li>3. Disponibilité qualitative et quantitative des infrastructures insuffisante (transports, énergie, eau)</li> <li>4. Coûts prohibitifs des facteurs de production</li> <li>5. Sécurité alimentaire non assurée</li> <li>6. Problèmes environnementaux importants</li> </ol>		<p>Accélération de la croissance et stabilisation du cadre macro-économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politiques sectorielles</li> <li>- Dév. Infrastructures</li> <li>- Modernisation de l'appareil de production</li> <li>- Intégration régionale</li> <li>- Réformes macro-économiques</li> <li>- Promotion de l'investissement privé</li> </ul>		<p><b>Renforcement des infrastructures</b></p>	<p>Résultats 1 : le développement de l'hydraulique rural est soutenu</p> <p>Résultats 2 : l'accès à l'électricité en milieu rural est amélioré</p>	<p>Projet d'AEPA (RWSSI 2)</p> <p>Projet d'électrification rurale</p>
		<p>Ancrage de la croissance dans la sphère des pauvres</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement rural</li> <li>- Développement urbain</li> <li>- Promotion micro-finance</li> <li>- Soutien à l'emploi</li> <li>- Sécurité alimentaire</li> <li>- Programmes ciblés de lutte contre la pauvreté</li> </ul>		<p><b>Amélioration de la gouvernance économique et financière</b></p>	<p>Résultats 3 : le développement du secteur privé est soutenu</p> <p>Résultat 4 : les capacités en matière de pilotage des politiques économiques et sectorielles sont renforcées</p>	<p>Programme d'appui à la bonne gouvernance (PABG)</p>
		<p>Amélioration de la gouvernance et renforcement des capacités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolidation Etat de droit</li> <li>- Amélioration de la gouvernance environnementale</li> <li>- Renforcements capacités institutionnelles</li> <li>- Transparence de la gestion des biens</li> </ul>				



			publics - Décentralisation				
--	--	--	-------------------------------	--	--	--	--

**Annexe 7 : Cadre axé sur les résultats de la stratégie- pays du Groupe de la Banque 2011-2015**

Objectifs de développement du pays (CLSP)	Contraintes entravant les objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus en 2015)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus 2013)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à 2013)	Opérations de la BAD dans le cadre du présent DSP et des DSP précédents
<b>PILIER I - Amélioration des infrastructures</b>						
<b>Secteur de l'Eau</b>						
Porter le taux national d'accès à l'eau potable de 50,4% en 2007 à 60% en 2015 et le taux de raccordement à un réseau d'assainissement dans les quartiers pauvres de 15% en 2008 à 36% en 2015	Faible accès des populations urbaines et rurales à l'eau potable et aux services d'assainissement ayant un impact sur la prolifération des maladies hydriques	<b>Principal résultat : Renforcer l'accès à l'eau</b>  Proportion de la population (urbaine + rurale) ayant accès à l'eau potable passe de 58,4% en 2008 à 60% en 2013 et à 75% en 2015	Sécuriser l'offre en électricité à l'intérieur  Plus de 400 structures de gestion des ouvrages d'AEPA créées avec une représentation féminine.	Amélioration de l'accès à l'eau potable et des installations d'assainissement pour environ (200 000) personnes  Réduction de l'incidence des maladies d'origine hydrique (paludisme, diarrhée infantine) dans la zone des projets	Mise en place de (nbre) d'ouvrages d'AEPA  CDMT du secteur utiliser dans la programmation budgétaire du secteur  Achèvement du dispositif juridique du Code de l'Eau,  Mise en place et activation d'un SIREM,  Création de Directions régionales de l'Eau et de l'Assainissement	Projet Aftout Essaheli en cours  Projet AEPA en milieu rural dans la zone méridionale, en cours  Projet d'AEP pour la ville Nouakchott Phase 1 (approuvé en 2008) en cours  Projet d'AEPA (RWSSI 2)
<b>Secteur de l'énergie</b>						
Améliorer le mix énergétique par l'introduction massive et progressive de la production par la voie des ressources nationales (renouvelables et hydrocarbures) et régionales (hydroélectricité)  Réaliser des réseaux de distribution et les déléguer à des opérateurs privés	Fables taux de couverture et d'accès à l'énergie  Déficit importants de ressources humaines et financières	Amélioration de l'offre d'énergie électrique et de l'accès des populations à l'électricité  Promotion de l'électrification rurale et des énergies renouvelables  Renforcement des capacités du sous-secteur  Elaboration d'un un programme national de maîtrise de l'énergie	Électrifier plus de 5 500 ménages et 7 villages du littoral  Disponibilité de 50 MW de puissance dans les centres urbains en énergie propre  Plus de 60% des ingénieurs, juristes, économistes,	Extension et densification des réseaux des centres urbains et semi-urbains  Base de Données Energétique Nationale et son Suivi mise en place	Mise en place d'un outil de planification des besoins énergétiques  Les infrastructures disponibles sont bâties aux normes selon les normes internationales  Réseaux de distribution et de transport de l'énergie à l'intérieur du pays sont améliorés	Projet d'électrification rurale

Objectifs de développement du pays (CLSP)	Contraintes entravant les objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus en 2015)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus 2013)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à 2013)	Opérations de la BAD dans le cadre du présent DSP et des DSP précédents
		de 2013	auditeur, travaillant dans le Département ministériel ont bénéficié d'une formation			
<b>PILIER II Pilier II : Appui à la gouvernance économique et financière</b>						
Réduire la pauvreté à travers le développement du secteur privé, avec un accent particulier sur le développement des PME  Accélérer la croissance économique par l'investissement dans le secteur minier	Insuffisance des infrastructures et coût élevés des facteurs  Faible accès des PME au crédit génératrices de revenus et d'emplois  Besoin d'investissement pour la modernisation et le renforcement des capacités de production du secteur minier d'exportation	Accroissement des crédits accordés au secteur privé par rapport au PIB d'ici 2015  Part accrue de la contribution des PME au PIB d'ici 2015  Capacités des IMF renforcées  L'environnement légal et réglementaire est assaini et propice au développement de la micro-finance  Accroissement des recettes d'exportations du secteur minier	Renforcement des capacités des tribunaux de commerce (formation, information, informatisation,...)  Réalisation d'un Guichet unique électronique  Etude sur la mise en place de mécanismes adaptés dans l'octroi de crédit aux entreprises	Accroissement des crédits accordés au secteur privé par rapport au PIB d'ici 2011  Part accrue de la contribution des PME au PIB d'ici 2011	Accès renforcé des PME au financement bancaire  Montant de l'investissement global du secteur privé augmente chaque année sur la période 2011-2015.	Programme d'appui à la bonne gouvernance (PABG) Phase I et II  Projet de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance (PRECAMF)  Etudes économiques et sectorielles (à déterminer)
<b>Promotion du secteur privé</b>						
Réduire la pauvreté à travers le développement du secteur privé, avec un accent particulier sur le développement des PME  Accélérer la croissance économique par l'investissement dans le secteur minier	Insuffisance des infrastructures et coût élevés des facteurs  Faible accès des PME au crédit génératrices de revenus et d'emplois  Besoin d'investissement pour la modernisation et le renforcement des capacités de production du secteur minier d'exportation	Accroissement des crédits accordés au secteur privé par rapport au PIB d'ici 2015  Part accrue de la contribution des PME au PIB d'ici 2015  Capacités des IMF renforcées  L'environnement légal et réglementaire est assaini et propice au développement de la micro-finance  Accroissement des recettes	Renforcement des capacités des tribunaux de commerce (formation, information, informatisation,...)  Réalisation d'un Guichet unique électronique  Etude sur la mise en place de mécanismes adaptés dans l'octroi de crédit aux entreprises	Accroissement des crédits accordés au secteur privé par rapport au PIB d'ici 2011  Part accrue de la contribution des PME au PIB d'ici 2011	Accès renforcé des PME au financement bancaire  Montant de l'investissement global du secteur privé augmente chaque année sur la période 2011-2015.	Ligne de crédit à Mauritanie Leasing (2009) en cours  Ligne de crédit à la BCI (2009) en cours  Projet de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance (PRECAMF)  Projet Guelb II SNIM (2009) en cours  Etudes économiques et

Objectifs de développement du pays (CLSP)	Contraintes entravant les objectifs de développement	RÉSULTATS DÉFINITIFS (attendus en 2015)	PRODUITS DÉFINITIFS (attendus en 2015)	RÉSULTATS À MI-PARCOURS (attendus 2013)	PRODUITS À MI-PARCOURS (attendus à 2013)	Opérations de la BAD dans le cadre du présent DSP et des DSP précédents
		d'exportations du secteur minier				sectorielles ( à déterminer)

### Annexe 8 : Situation du portefeuille au 31 octobre 2010

Nom du projet	Date approb.	Date signature	Mise en vigueur	Montant Approuvé (UC)	Source	Montant décaissé	% déc.	Date de clôture
<b>OPERATIONS DU SECTEUR PUBLIC</b>								
Lutte contre l'invasion des végétaux et les plantes aquatiques	22-Sep-04	7-déc.-2004	3-févr.-2006	810 000,00	FAD	408 240,00	50,40%	31-déc.-2011
Aide d'urgence- Inondations de la Ville de Rosso	11-Dec-09	12-févr.-2010	12-févr.-2010	621 050,00	FSS	621 050,00	100,00%	31-déc.-2010
Amenagement hydro-agricole de Brakna -Ouest	17-Nov-04	3-juin-2005	10-août-2005	2 670 000,00	FAD	1 641 516,00	61,48%	31-déc.-2011
				4 300 000,00	FSN	1 776 760,00	41,32%	31-déc.-2011
<b>AGRICULTURE</b>				<b>8 401 050,00</b>	<b>4,35%</b>	<b>4 447 566,00</b>	<b>52,94%</b>	
Projet d'AEP Nouakchott (Aftout Essahli)	24-Sep-03	16-déc.-2003	22-nov.-2005	10 000 000,00	FAD	9 417 000,00	94,17%	31-déc.-2009
Projet d'AEP Nouakchott (Prêt complémentaire - 1ère tranche)	28-May-08	12-Nov-08	7-mai-2009	9 460 000,00	FAD	9 431 620,00	99,70%	31-déc.-2010
Projet d'AEP Nouakchott (Prêt complémentaire - 2ère tranche)	14-May-10	27-May-10	27-mai-2010	3 358 800,00	FAD	3 201 272,28	95,31%	31-déc.-2010
Projet d'AEPA en milieu rural zone méridionale	15-Nov-06	12-janv.-2007	3-oct.-2007	9 700 000,00	FAD	1 041 780,00	10,74%	31-déc.-2010
Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (AGIRE)	7-Nov-07	8-mai-2008	15-janv.-2009	459 617,97	FAE	398 902,44	86,79%	31-déc.-2012
<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b>				<b>32 978 417,97</b>	<b>17,09%</b>	<b>20 289 302,44</b>	<b>61,52%</b>	
Renforcement des capacités des acteurs de la micro-finance (PRECAMF)	2-Mar-07	21-mars-2007	2-avr.-2008	5 980 000,00	FAD	2 014 662,00	33,69%	31-déc.-2012
<b>FINANCE</b>				<b>5 980 000,00</b>	<b>3,10%</b>	<b>2 014 662,00</b>	<b>33,69%</b>	
<b>TOTAL SECTEUR PUBLIC</b>				<b>47 359 467,97</b>	<b>24,54%</b>	<b>26 751 530,44</b>	<b>56,49%</b>	
<b>OPERATIONS DU SECTEUR PRIVE</b>								
Mauritanie Leasing	17-Jul-08	15-mars-2009	n.a	3 060 687,00	BAD	3 060 687,00	100,00%	31-déc.-2011
Mauritanie BCI	17-Jul-08	15-mars-2009	n.a	4 897 100,00	BAD	4 897 100,00	100,00%	31-déc.-2011
Ligne de crédit à la GBM	12-Dec-02	22-Apr-03	24-Jun-03	6 457 153,56	BAD	6 457 153,56	100,00%	22-Apr-05
<b>FINANCE</b>				<b>14 414 940,56</b>	<b>7,47%</b>	<b>14 414 940,56</b>	<b>100,00%</b>	
Projet d'augmentation de la capacité de la SNIM	18-May-01	8-Jun-01	27-Feb-02	18 812 664,82	BAD	18 812 664,82	100,00%	30-Jun-05
Assistance Technique à la SNIM	01 dec-09	01 dec-09		614 217,00	FAPA	0,00	0,00%	
Projet de d'extension de la SNIM (GUELBI II)	16-Sep-09	1-Dec-09	n.a	111 750 000,00	BAD	0,00	0,00%	31-Dec-13
<b>MINES</b>				<b>131 176 881,82</b>	<b>67,98%</b>	<b>18 812 664,82</b>	<b>14,34%</b>	
<b>TOTAL SECTEUR PRIVE</b>				<b>145 591 822,38</b>	<b>75,46%</b>	<b>33 227 605,38</b>	<b>22,82%</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>192 951 290,35</b>		<b>59 979 135,82</b>	<b>31,09%</b>	

### Annexe 9 : Indicateurs de performance du portefeuille de la Banque par secteur

Projets	Informations financières			Durée		Notation *						Statut **
	Montant net Approuvé (UC)	Total décaissé (UC)	Taux de décaissement (%)	Nbre de prorogations	Age	Conformité aux conditions	Acquisitions de BS	Performance Financière	Activités et travaux	Impact sur le développement	Note globale	
Développement de la pêche artisanale, Phase II	5.000.000,00	4.541.604,44	86,4	3	9,4	2,7	2,5	2,6	2,3	2,2	2,4	NPP
Projet de développement pastoral et de gestion des parcours	5.000.000,00	3.823.500,00	76,5	2	8,1	2,3	1,5	1,8	1,8	2,7	2,0	NPP
Lutte contre l'invasion des végétaux et plantes aquatiques	810.000,00	246.726,00	30,5	0	4,6	1,5	1,5	2,5	1,5	2,0	1,8	NPP
Projet d'aménagement hydro agricole de Brakna Ouest	2.670.000,00	1.115.793,00	41,8	0	4,5	2,5	2,5	2,1	2,6	2,8	2,5	NPP
Projet d'aménagement hydro agricole de Brakna Ouest	4.300.000,00	125.869,66	2,9	0								
<b>Total Agriculture</b>	<b>17.780.000,00</b>	<b>9.853.493,10</b>			<b>6,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,2</b>	
Construction route Rosso Boghé	500.000,00	292.545,00	58,51	2	5,9	2,5	3,0	1,9	2,5	2,7	2,4	NPP
Construction route Rosso Boghé	8.120.000,00	6.026.441,00	74,2	2								
Construction route Rosso Boghé	6.000.000,00	4.541.604,44	75,7	2								
<b>Total Transport</b>	<b>14.620.000,00</b>	<b>10.860.590,44</b>			<b>5,9</b>	<b>2,5</b>	<b>3,0</b>	<b>1,9</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>2,4</b>	
Projet d'AEP de Nouakchott (Aftout Essaheli)	10.000.000,00	8.448.000,00	84,5	0	5,6	2,3	3,0	2,0	2,2	3,0	2,5	NPP
Projet AEP Nouakchott (Prêt complémentaire-1 <sup>ère</sup> tranche )	9.460.000,00	4.335.518,00	45,8	0	--	--	--	--	--	--		
Projet AEPA en milieu rural dans la zone méridionale	9.700.000,00	269.660,00	2,8	0	2,5	1,4	2,0	1,0	1,7	2,0	1,6	PP
Projet de gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE)	459.617,97	210.000,00	45,7	0	1,6	1,5	1,7	2,0	2,3	2,0	1,9	NPP
<b>Total Eau et Assainissement</b>	<b>29,619,617.97</b>	<b>13,263,178.00</b>			<b>3,2</b>	<b>1,7</b>	<b>2,2</b>	<b>1,6</b>	<b>2,0</b>	<b>2,3</b>	<b>2,0</b>	
Appui au programme décennal de développement du système éduca.	8.293.000,00	4.568.613,70	55,1	1	7,5	2,7	2,3	2,0	2,5	2,2	2,3	NPP
Projet de renforcement des capacités des acteurs de la microfinance (PRECAMF)	5.980.000,00	643.448,00	10,8	0	2,2	3,0	1,0	1,5	1,3	2,0	1,7	PPP
<b>Total Secteur Social</b>	<b>14,273,000.00</b>	<b>5,212,061.70</b>			<b>4,8</b>	<b>2,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	
Projet d'appui au renforcement de la programmation économique et financière (PARPEF)	487.457,57	348.085,12	71,4	1	2,3	2,0	3,0	2,0	2,5	3,0	2,5	NPP
<b>TOTAL</b>	<b>76,780,075.54</b>	<b>39,317,803.92</b>	<b>51,2</b>		<b>4,6</b>	<b>2,2</b>	<b>2,4</b>	<b>1,9</b>	<b>2,2</b>	<b>2,5</b>	<b>2,2</b>	

\* NPP= projet non potentiellement problématique ; PPP= projet potentiellement problématique ; PP= Projet problématique

## Annexe 10: Indicateurs de développement

Mauritanie - Indicateurs de développement				
Indicateurs sociaux	Mauritanie	#REF!	Afrique	Pays en développement
	1990	2009 *		
Superficie ( 000 Km <sup>2</sup> )	1 026		30 323	80 976
Population totale (millions)	2,0	3,3	1 008,4	5 628,5
Croissance annuelle de la population (%)	2,6	2,3	2,3	1,3
Espérance de vie à la naissance -Total (années)	55,7	57,0	55,7	66,9
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	74,4	71,7	80,0	49,9
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	6,5	10,9	42,9	78,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	...	...	50,5	63,4
Taux de vac. contre rougeole (% d'enfants de 12-23 mois)	38,0	67,0	74,0	81,7
Taux de scolarisation au primaire (% net)	...	73	...	...
Ratio Filles/Garçons au primaire (%)	73,9	105,9	90,9	100,0
Taux d'analphabétisme (% de la population >15 ans)	...	55,8	...	...
Accès à l'eau salubre (% de la population)	37,0	60,0	64,0	84,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	20,0	24,0	38,5	54,6
Valeur de l'IDH (Rang sur 182 pays)	...	154,0	n.a	n.a
Indice de pauvreté humaine (IPH-1) (% de la Population)	...	35,9	3,4	...
	Mauritanie			
Indicateurs macroéconomiques	2000	2007	2008	2009
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courant)	470	840	...	...
PIB (Million de dollars courant)	1 081	2 838	3 512	3 891
Croissance du PIB réel (% annuel)	1,8	-1,1	3,7	-1,1
Croissance du PIB réel par habitant (% annuel)	-0,9	-1,4	1,3	-3,4
Investissement intérieur brut (% du PIB)	19,4	24,3	29,4	25,3
Inflation (% annuel)	3,3	2,2	3,9	5,0
Solde budgétaire (% du PIB)	-6,0	-5,3	-7,0	-5,4
Commerce, Dette extérieure & Flux financiers	2000	2007	2008	2009
Variation en volume des exportations (%)	-1,8	0,5	-5,5	20,9
Variation en volume des importations (%)	12,1	899,5	7,9	-3,6
Variation des termes de l'échange	-4,0	646,3	19,6	-28,0
Balance commerciale ( Million de dollars E.U.)	-99,6	-193,7	-153,6	-299,2
Balance commerciale (% du PIB)	-9,2	-6,8	-4,4	-7,7
Solde des comptes courants ( Million de dollars E.U.)	-115,9	-515,1	-557,3	-671,4
Solde des comptes courants (% du PIB)	-10,7	-12,7	-15,7	-12,7
Service de la dette (% des exportations)	13,5	0,8	8,8	3,5
Dette extérieure totale (% du PIB)	249,8	88,5	53,9	49,7
Flux financiers nets totaux ( Million de dollars E.U.)	210,6	215,8	309,5	...
Aide publique au développement nette ( Mn de dollars E.U.)	211,4	341,9	310,7	...
Investissements nets directs ( Million de dollars E.U.)	40,1	152,9	103,2	...
Réserves internationales (mois d'importations)	0,7	2,2	0,6	...
Développement du secteur privé et infrastructures	2000	2007	2008	2009
Temps requis pour démarrer une affaire (jours)	...	65	19	19
Indice de protection des investisseurs (0-10)	...	3,7	3,7	3,7
Abonnés aux téléphones fixes (pour 1000 hab.)	7,3	12,8	23,8	...
Utilisateurs d'internet (pour 1000 hab.)	5,9	450,5	650,7	...
Routes asphaltées (% du total des routes)	11,3	...	...	...
Ferroviaire, Marchandises transportées (million ton-km)	...	...	...	...

Source: Département de la statistique de la BAD, à partir de sources nationales et internationales.

\* Année la plus récente.

**Annexe 11 : Financement par bailleur et par secteur, 2007-2009**  
(en millions de dollars des EU)

<i>BAILLEURS</i>	<i>Appui à la Balance des paiements</i>	<i>Infras-structure</i>	<i>Développe-ment Rural</i>	<i>Ressour. humaines.</i>	<i>Appui Institutio-nnel</i>	<i>Développe-ment industriel</i>	<i>SNIM</i>	<i>TOTAL</i>	<i>%</i>
<b>BID</b>		21.2	4.2	17.0	0.3	3.6	26.6	72.9	6.8
<b>BM</b>					9.9			9.9	0.9
<b>BAD</b>		29.4		9.7	0.8		175	214.9	17,3
<b>OPEP</b>	10.0	8.4						18.4	1.7
<b>FADES</b>		359.4		4.9				364.3	34.2
<b>FKDEA</b>		53.4						53.4	5.0
<b>FSD</b>		45.7	5.6					51.3	4.8
<b>CE</b>		18.3		3.5	8.5			30.3	2.8
<b>ESPAGNE</b>	16.8	23.7	4.2		1.2	5.2		51.1	.8
<b>FRANCE</b>		6.8		1.4				8.2	0.8
<b>JAPON</b>			11.8	6.3				18.1	1.7
<b>CHINE</b>		300.1						300.1	28.2
<b>SYSTEM N.U</b>				46.0	0.1			46.1	4.3
<b>TOTAL</b>	26.8	866.4	25.8	88.9	20.7	8.8	201	1239.0	100.0
<b>%</b>	<b>2.5</b>	<b>81.4</b>	<b>2.4</b>	<b>8.3</b>	<b>1.9</b>	<b>0.8</b>	<b>16.2</b>	<b>100.0</b>	

## Annexe 12 : Conformité avec la Déclaration de Paris

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
<b>APPROPRIATION : Le pays partenaire a une réelle maîtrise de ses politiques de développement et assure la coordination des actions</b>							
<i>Indicateur 1 : Les partenaires ont des stratégies de développement opérationnelles</i>	<b>Le Gouvernement se dote d'instances rénovées lui permettant d'exercer efficacement le leadership en matière de coordination de l'aide et de conduite du processus d'harmonisation alignement</b>	Elargissement du mandat et restructuration du comité Etat-donateurs (CED) en vue de lui assigner le rôle de cadre de concertation et de pilotage du processus d'harmonisation/Alignement et d'interface permanent entre le Gvt et les PTFs	MAED, PTFs		Le comité s'est réuni en juillet 2008. Il n'est pas pleinement opérationnel. Il ne se réunit pas avec une fréquence suffisante; (ii) Formalisation non faite (pas de nouveaux TDRs)	Formaliser fonctionnement des réunions PTFs (établir TDRs) et élargir au gouvernement si les conditions le permettent	Oui
		Redynamisation de la cellule en charge du suivi de mise en œuvre et d'évaluation du CSLP, des indicateurs de développement et de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	MAED/DESD		Nouvel organigramme du MAED mis en place en novembre 2008. Il renforce la cellule et lui rattache en particulier l'ODHD/P. Redynamisation de la cellule programmée par la DSP (MAED) avec renforcement du staff ("sang neuf")		Oui
		Création d'un secrétariat permanent composé des PTFs afin d'appuyer le fonctionnement du CED et assurer le suivi des actions à entreprendre au niveau des PTFs (Harmonisation et Alignement)	MAED, PTFs		Pas fait. L'Action dépendait de la mise en œuvre des deux actions précédentes: redynamisation comité Etat-donateurs et cellule CSLP	Formaliser secrétariat au niveau des PTFs seulement, élargir au gouvernement si les conditions le permettent	Oui
		Création de comités de pilotage sectoriels et thématiques afin d'assurer la concertation et la synergie des interventions des PTFs dans les secteurs	Gvt, PTFs		Le mécanisme de coordination au niveau du secteur de l'éducation est opérationnel et semble satisfaire les différents acteurs. Une coordination de fait existe au niveau du secteur de la santé même si elle est moins formalisée. Exemple récent stratégie de survie de l'enfant	Identifier secteurs où les mécanismes de coordination marchent bien et déterminer clés du succès	Oui
	<b>La Mauritanie se dote d'un cadre pluriannuel (2006-2010) de développement, servant de cadre de référence en matière d'alignement de l'aide sur les priorités nationales, et d'un système de suivi et d'évaluation de la pauvreté</b>	Promulgation d'une loi / ordonnance portant adoption du CSLP et organisation de son système de suivi et évaluation	MAED		CSLP MDG-Based adopté et approprié par l'ensemble des acteurs nationaux et présenté au GC en décembre 2007. CSLP intègre système de S&E, même s'il n'y a pas de promulgation formelle.		



<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
		Appropriation de la décentralisation du CSLP en donnant aux PRLPs un caractère normatif à travers un décret ou une décision du conseil des ministres les approuvant formellement afin d'en faire des cadres de programmation reconnus par l'Etat, à l'instar du CSLP lui-même, promulgué par loi d'orientation	MAED		La moitié des PRLPs a été effective. Le processus souffre encore d'une insuffisance majeure: Les PRLP ne sont aucunement utilisés, ni en terme de programmation des actions, ni en terme d'arbitrage budgétaire. Une action visant l'actualisation et la consolidation de 3 PRLPs (Assaba, Gorgol, Brakna) est en cours de lancement (AO.)		
		Mise en œuvre d'un plan d'harmonisation/Normalisation des concepts et méthodes de calcul utilisés (conformité aux normes internationales et unification des sources nationales d'information)	MAED	2007-2010	Plusieurs actions importantes ont été engagées: adhésion mécanisme peers review, lancement étude méta évaluation, redéfinition indicateurs CSLP (davantage d'OMD), harmonisation/Normalisation des 48 indicateurs OMD, protocoles de transfert de données, base de données Mauritinfo (DEVINFO), mise en place en 2007 de direction de la programmation et du Suivi-évaluation au niveau des départements ministériels, etc.		
<b>ALIGNEMENT : Utilisation des procédures et institutions nationales, alignement sur les stratégies nationales</b>							
<i>indicateur 2a : Des systèmes nationaux fiables de gestion des finances publiques</i>	<b>Meilleur suivi-évaluation de la dépense publique</b>	Modernisation de la Loi Organique relative aux Lois des Finances (LOLF) sur la base du CDMT global	MF/MAED		Un draft de réforme de la loi est disponible, préparé par la mission du FMI en juillet 2008		Oui
		Préparation et adoption d'une loi de règlement relative à l'exécution de budget	MF/Cour des comptes		Lois de règlement pas régulières, la dernière est celle de 2005		Oui
		Formulation, adoption et mise en œuvre d'une stratégie nationale intégrée de lutte contre la corruption	MAED/MF/MJ		Drafts de la stratégie, du projet de loi et du plan d'action disponibles		Oui

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
		Mise en œuvre de la réforme de la comptabilité publique	MAED/MF		Promesses sur l'adoption de la comptabilité patrimoniale mais rien de concret n'a été fait		Oui
		Conduite d'enquêtes de traçabilité des dépenses publiques dans les secteurs prioritaires	MAED/MF		L'enquête de traçabilité des dépenses de santé a été achevée en 2006 dans le cadre du PRECASP, mais les enquêtes sur l'éducation et la lutte contre la pauvreté n'ont pas été réalisées		Oui
		Consécration de l'unité budgétaire par la fusion entre le budget général et le BCI et l'extension des champs couverts par les procédures budgétaires notamment au CDHLCPI et au CSA	MF / MAED		Pas fait, le BCI avec les financements extérieurs ne passe toujours pas devant le Parlement		Oui
		Création et renforcement des services administratifs et techniques d'appui au parlement et formation de leur personnel	MC/MF/MAED		Appuis au Parlement du PNUD et de GTZ en cours, mais la durée des sessions parlementaires limite la capacité de l'organisme		Oui
		Elaboration d'un cadre commun entre le Gouvernement et les PTFs pour évaluer la qualité du système national des finances publiques	MAED/MF/PTFs	2007-2008	Evaluation PEFA disponible en mi-2008, aussi évaluation HACT des Nations Unies		
	<b>Amélioration de la gestion budgétaire</b>	Adoption de la classification fonctionnelle de 2006 et renforcement de la classification par programmes	MAED/MF		L'introduction de la classification fonctionnelle a été amorcée en 2001 mais elle reste indicative et n'a jamais été utilisée pour la présentation de la LDF.		Oui
		Mise en place de textes organisant la déconcentration de l'exécution budgétaire sur des régions pilotes	MAED/MF		Dans le cadre du PRECASP, deux régions pilote ont été retenues: Nouadhibou et Trarza		
		Généralisation de la déconcentration de l'ordonnancement et la mise en œuvre du système Rachad	MAED/MF		La déconcentration de l'ordonnancement est effective. RACHAD couvre tous les départements ministériels et toutes les phases de la dépense publique		
		Informatisation totale de la Comptabilité Publique au niveau central ainsi que les opérations comptables effectuées au niveau déconcentré	MAED/MF		Informatisation seulement au niveau central		Oui
		Renforcement des garanties institutionnelles liées à l'indépendance de la Cour des Comptes et la publication de rapports annuels de la Cour des Comptes	MAED/MF/CC		Le président a un mandat déterminé qui renforce son indépendance. Le rapport 2006 est disponible		Oui
<i>indicateur 2b : des systèmes nationaux faibles de passation de marché</i>	<b>Révision du code de passation des marchés</b>	Adoption du nouveau code des marchés	MAED/MF		Le code est disponible, il reste sa validation formelle par un comité interministériel		Oui
		Vérification de l'application des	MAED/MF	2008-2009	Mesure prévue, soumise à la validation du		Oui

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
		procédures de passation des marchés publics et de l'efficacité du processus d'approbation à travers un audit annuel réalisé par un cabinet d'expertise indépendant.			nouveau code des marchés		
		Généralisation de la mise en place d'une unité d'appui permanente de passation des marchés publics au sein de tous les ministères et autres institutions de l'Etat	MAED/MF	2007-2008	Mesure prévue, soumise à la validation du nouveau code des marchés		Oui
<i>Indicateur 3 : l'aide est alignée sur les priorités nationales</i>	<b>Redynamisation des liens CDMT-Budget</b>	Elaboration et généralisation des CDMT sectoriels et consolidation du CDMT global ainsi que leur mise à jour régulière	MAED/MF	2007-2010	Seulement les CDMT santé, hydraulique et développement rural sont disponibles. Le CDMT santé a été actualisé depuis son élaboration		Oui
		Elaboration d'une base de données sur les coûts unitaires afin d'automatiser et de standardiser leur calcul et ceci en s'alignant sur les coûts de réalisation des OMD	MF/MAED	2007-2008	Draft existe. Etude réalisée apr la BM dans la persoeective du GC 2007.		
	<b>Alignement des flux sur les priorités nationales</b>	Le Gouvernement et les PTFs adoptent les matrices de résultat de la Stratégie de Partenariat de la Mauritanie , comme l'un des outils de suivi de l'alignement	Gvt, PTFs	2007-2010	Pas fait		
		Les documents de programmation de chaque PTF se basent sur les priorités nationales mentionnées dans le CSLP II et indiquent, pour une année donnée, les activités éligibles à son financement ainsi que les procédures d'exécution	Gvt, PTFs	2006-2010	A vérifier avec PTFs		
<i>Indicateur 4 : Renforcer le développement des capacités par un soutien coordonné</i>		Le Gouvernement et les PTFs adoptent comme base la lettre de politique en matière de renforcement des capacités, élaborée dans le cadre du PRECASP pour définir l'appui au renforcement des capacités	Gvt, PTFs	2006-2010 Etapas : - Finalisation lettre de politique en matière de RC: Mai 2007 - Transmission lettre d'intention: juin 2007 -Elaboration d'un programme national de renforcement des capacités : décembre 2007 -Démarrage Mise en oeuvre du	Un programme national de renforcement des capacités n'a pas été élaboré. La revue à mi-parcours du PRECASP, prévue en août 2008, devait relancer le dossier	Relancer discussion sur principes communs pour le renforcement des capacités	

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités	
<i>Indicateur 5 : Utilisation des systèmes nationaux — Pourcentage de donneurs et des apports d'aide qui utilisent les systèmes de passation des marchés et/ou de gestion des finances publiques des pays partenaires</i>				programme : 2008				
		Les PTFs adoptent, en lien avec le Gvt, un code de conduite pour l'identification des besoins en Assistance Technique , le recrutement des assistants techniques (AT) internationaux et mettent en place des mécanismes de suivi	Gvt, PTFs			Code de bonne conduite pas élaboré	Drafter code de bonne conduite	
		Le Gouvernement et les PTFs désignent en commun, sur une base consensuelle, le chef de file de chaque programme coordonné selon les avantages comparatifs de chacun	MAED, PTFs			Travail sur les avantages comparatifs réalisés pour le Groupe Consultatif, mais il n'a pas été appliqué. Un autre problème est la définition des programmes coordonnés	Faire la liste des programmes coordonnés	
	<b>Suivi régulier, exhaustif et fiable des flux d'aide extérieure</b>	Mise en place d'un dispositif de suivi de l'APD et d'un système de gestion intégrée de la dette extérieure: Mise en place d'une base de données intégrées sur l'APD et publication d'un rapport annuel sur l'Aide extérieure	MAED, MF,BCM			Système de gestion de l'aide est en cours grâce à l'initiative de l'AFD. *Une autre initiative de la BAD est en cours (consultant annoncé pour fin novembre 2008.)  *Un système de gestion automatique de la dette a été mis en place à travers un partenaire Ivoirien sur les ressources de l'Etat, *Un projet complémentaire est en cours de définition par la CNUCED (août 2008)		Oui
		Création d'un bureau chargé du suivi et de l'enregistrement d'autres formes d'aides : aides d'urgence, prestations intellectuelles, aides en nature	MAED/Ministères					
		Diffusion d'un tableau de bord mensuel sur l'aide extérieure (état des décaissements mensuel et cumulés, conventions signées...)	MAED/MF			Le MAED est en train de mettre en place un système de suivi de la performance des projets (sur la base de la revue de portefeuille BM)		Oui
<i>Indicateur 6: Renforcer les capacités en évitant les structures de mise en oeuvre parallèles</i>	<b>Eviter la mise en place d'unités de projets parallèles</b>	Elaboration d'un inventaire des unités de projet parallèles	MAED			Recensement actualisé dans le cadre de l'enquête 2008, mais avec divergences de critère	Drafter définition et critères pour unité de gestion parallèle et élaborer liste	
		Le gouvernement et les PTFs se mettent d'accord pour éviter la mise en place de nouvelles unités de projet parallèles	MAED/PTFs			Pas fait		
		Le gouvernement et les PTFs se mettent d'accord pour définir un calendrier de	MAED/PTFs			Pas fait		

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
		suppression progressive des unités parallèles ayant pour objectif : zéro UP en 2010.					
<i>Indicateur 7: L'aide est davantage prévisible</i>	<b>L'aide est davantage prévisible</b>	Les PTFs élaborent une programmation pluriannuelle sur la base du CSLP	PTFs	2006-2010	Action engagée par la grande majorité des PTFs (CAS BM, Accord de partenariat pour le Développement (France), UNDAF SNU, CPD PNUD, etc.)		
		Les PTFs s'engagent à respecter les calendriers des décaissements mentionnés dans les documents de programmation pluriannuels et à fournir un bilan des flux d'aide à chaque fin d'exercice	PTFs		Pas fait		
		Le gouvernement s'engage à inscrire de manière systématique les ressources extérieures dans le budget national	MAED/MF	2009-2010	Fait en partie (Budget 2009, budget 2008, CBMT)		Oui
		Le Gouvernement et les PTFs élaborent un cadre permettant de suivre les fonds alloués aux projets et un format de suivi des dépenses	MAED, PTFs		Système de suivi de la performance des projets en cours d'élaboration par MAED		Oui
<i>Indicateur 8: L'aide est non liée</i>	<b>L'aide est moins liée</b>	Le gouvernement s'engage à réaliser en partenariat avec l'OCDE, et les PTFs non membres du CAD, un rapport annuel sur l'aide liée	MAED		Action en cours avec l'AFD		
		Le Gouvernement et les PTFs développent un programme pour délier l'aide progressivement, incluant des cibles réalistes	PTFs		Engagement pris au niveau international pour les PMA comme la Mauritanie. Le taux d'aide déliée est particulièrement élevé pour la Mauritanie selon l'enquête OCDE 2008 (chiffre estimé par l'OCDE à 67% pour 2007) Néanmoins une action au niveau local devra être engagée pour le suivi et la mise en oeuvre de cet engagement		
<b>HARMONISATION : Les actions des PTFs sont mieux harmonisées permettant une plus grande efficacité collective</b>							
<i>Indicateur 9: Utilisation de procédures ou dispositifs communs</i>	<b>Utilisation de procédures ou dispositifs communs : accroissement de l'approche programme</b>	Le Gouvernement et les PTFs s'engagent à élaborer un calendrier pour l'introduction de SWAP (Sector Wide Approach) dans les secteurs clés	Gvt, PTFs		Pas fait (SWAP Santé envisagé dans la stratégie survie enfant 2008.)		Oui
<i>Indicateur 10a: Encourager les analyses conjointes</i>	<b>Accroissement des missions et des études conjointes</b>	Les PTF s'engagent à procéder davantage à des d'actions communes	PTFs		A vérifier avec PTFs		

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
<i>— Missions sur le terrain</i>		Le Gouvernement et les PTFs s'engagent à élaborer un cadre fixant les modalités d'élaboration des missions et des études communes	Gvt, PTFs		Pas fait	Elaborer draft et calendrier des missions	
		Le Gouvernement et les PTFs s'engagent à ne pas programmer de missions au cours du pic d'activité gouvernementale (quiet period)	Gvt, PTFs		Pas fait		
<i>Indicateur 10b: Encourager les analyses conjointes — Travaux analytiques par pays,</i>		Le gouvernement et les PTFs s'engagent à partager, sur une base annuelle, la liste des documents analytiques à élaborer et invitent chaque partenaire à y participer en fonction de leurs intérêts	Gvt, PTFs	2007-2010	Pas fait	Réflexion sur un cadre permettant de partager ces informations	
		Les PTFs s'engagent à rencontrer les acteurs sectoriels concernés et à partager l'information au sein des groupes sectoriels	PTFs	2007-2010	A vérifier avec les PTFs secteur par secteur		
		Les PTFs créent un site web sur les résultats des missions et des études et se mettent d'accord pour sa mise à jour trimestrielle afin de faciliter la coordination et l'amélioration du suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris	PTFs		Site "Portail Mauritanien du Développement" en place, espace de partage en suivi évaluation du site des Nations Unies prêt	Se mettre d'accord sur un espace ou site web pour le partage des informations	
		Les PTFs appliquent si possible les indicateurs de performance du CSLP aux projets	PTFs	2007-2010	A vérifier avec PTFs		
<b>GESTION AXEE SUR LES RESULTATS : Cadres orientés vers les résultats</b>							
<i>Indicateur 11: Cadres orientés vers les résultats</i>	<b>Promotion d'une culture de gestion axée sur les résultats</b>	Intégration d'un volet Gestion axée sur les résultats (GAR) au niveau de la stratégie nationale de renforcement des capacités	MAED		La lettre de politique en matière de RC était la première étape vers la formulation de la stratégie de RC dans le cadre du PRECASP. Un exercice CAPSCAN a été réalisé en juillet 2008 avec un plan d'action multisectoriel		
		Mise en œuvre d'actions de formation sur la GAR au profit des administrations	MAED, MFE	2007-2010	Actions prévues dans le cadre du plan d'action CAPSCAN. Aussi actions isolées (par exemple, les Nations Unies en ont fait dans le cadre de l'élaboration de l'UNDAF)		
		Mise en place par chaque structure d'un schéma de programmation afin de mettre en lien les ressources, les activités et les résultats	Gvt, PTFs	2007-2010	A vérifier		

<i>Indicateurs de suivi de la Déclaration de Paris</i>	Objectifs	Activités	Resp.	Calendrier	Etat actuel (avant rupture du dialogue Etat - PTFs)	Actions possibles sans dialogue avec gouvernement	Action à retenir pour négociation avec autorités
<b>RESPONSABILITE MUTUELLE : Les donneurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement</b>							
<i>Indicateur 12: Responsabilité mutuelle</i>	<b>Le Gouvernement élabore une stratégie de communication avec les PTFs</b>	Le Gouvernement et les PTFs élaborent en commun un mécanisme d'évaluation par des évaluateurs indépendants pour le suivi des performances des engagements	MAED, PTFs		La Mauritanie a adhéré en 2008 au mécanisme Peers review de l'UA.		Oui
		Renforcement des capacités du Ministère en charge du secteur et systématisation de la fonction communication au sein de chaque département ministériel	MAED		A vérifier		
		Elaboration et remplissage d'un questionnaire national (tous les 2 ans) du type CAD/OCDE pour suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.	MAED, PTFs		Enquête OCDE faite en 2006 et 2008		